



Commission économique pour l'Afrique

Neuvième session du Comité du développement durable
et Forum régional africain pour le développement durable

Addis-Abeba, 17-18 juin 2015

Renforcer l'intégration et la mise en œuvre: le rôle des organismes de développement durable après 2015

Sommaire

I.	Contexte et introduction	1
II.	Importance de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi dans la poursuite du programme de développement durable	4
III.	Organismes de développement durable et leur rôle dans le renforcement de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi après 2015	9
IV.	Partenariat mondial pour le développement.....	34
V.	Soumission et présentation.....	36
	Références	37

I. Contexte et introduction

1. La conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012, a mis en exergue le rôle d'une gouvernance efficace dans la réalisation du développement durable à tous les niveaux. La Conférence a reconnu que le cadre institutionnel pour le développement durable (CIDD) doit être cohérent avec les principes de Rio, et s'appuyer sur l'Agenda 21 et le Plan de mise en application de Johannesburg (PMAJ). Il a également reconnu que la réforme du cadre institutionnel n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour parvenir au développement durable. À cet égard, la conférence s'est engagée à renforcer le cadre institutionnel pour le développement durable au niveau mondial pour, entre autres, promouvoir une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et améliorer la mise en œuvre en renforçant notamment la cohérence, la coordination, en évitant les doubles emplois des efforts et en évaluant l'état d'avancement dans la mise en œuvre du développement durable.

2. En outre, Rio+20 a établi un Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau (FPHN¹), qui mise sur les forces, les expériences, les ressources ainsi que les modalités de participation inclusive de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, en remplacement alors de cette dernière. Elle a également décidé de lancer un processus de négociation intergouvernemental ouvert, transparent et inclusif sous l'égide de l'Assemblée générale pour définir le format et les aspects organisationnels du Forum, dans le but de convoquer sa première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (sigle anglais : *UNGA*).

3. La Conférence a appelé à la promotion de l'évaluation et du bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les engagements de développement durable, y compris les engagements liés aux moyens de mise en œuvre. Elle a reconnu que l'élaboration d'objectifs de développement durable pourrait être utile pour entreprendre une action ciblée et cohérente sur le développement durable et a souligné, notamment, que les objectifs devraient aborder et intégrer d'une manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et de leurs relations d'interdépendance. La conférence a souligné que les objectifs doivent être en cohérence avec, et intégrés dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après -2015 et a appelé à un processus intergouvernemental inclusif et transparent qui soit ouvert à toutes les parties prenantes.

4. En vue de délibérer sur les principaux résultats de Rio + 20 et leurs implications pour l'Afrique, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES) a convoqué la réunion régionale de mise en œuvre de l'Afrique (Afrique-RIM) du 19 au 21 novembre 2012. Le document final Afrique-RIM² représente la contribution collective de l'Afrique dans les processus de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le suivi de la Rio+20, y compris, la CIDD, les Objectifs de développement durable (ODD) et les moyens de mise en œuvre (MOI). La réunion a recommandé l'élévation de l'Afrique-RIM en Forum régional africain

¹ En anglais: *HLPF: High Level Political Forum*

² En anglais: *RIM: Regional Implementation Meeting*

sur le développement durable (ARFSD³) en vue de fournir une plate-forme pour délibérer sur la contribution de la région au FPHN.

5. Les sixièmes réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA en mars 2013 ont délibéré sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats de la Rio+20. La Conférence a pris acte du document final Afrique-RIM en tant que contribution clé de l'Afrique au processus de suivi de Rio+20 et a exhorté la CUA, la CEA, la BAD et les autres partenaires concernés à accélérer le développement d'un Plan d'action régional pour la mise en œuvre coordonnée des résultats de Rio+20 en Afrique. Un tel plan devrait inclure des stratégies pour l'intégration des résultats de Rio+20 dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux de développement, en tenant compte de la nécessité d'équilibrer les impératifs de développement économique, social et environnemental. La Conférence a également demandé que des mesures idoines soient prises pour parvenir à une convergence rapide entre le programme de développement pour l'après - 2015 et les processus de suivi de la Rio+20, en particulier les ODD, afin d'assurer un programme de développement des Nations Unies selon l'approche «Unis dans l'action».

6. En janvier 2013, l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail ouvert intergouvernemental (GTO) afin d'orienter la formulation des ODD. Au niveau de l'Afrique, le Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après -2015 a été mis en place pour renforcer le leadership politique dans le cadre des processus de programme de développement en Afrique pour l'après 2015. En mai 2013, le Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine a mandaté le Comité de haut niveau pour superviser et fournir des orientations politiques sur le processus Afrique. Le Comité de haut niveau a également été chargé de finaliser la Position Africaine Commune (PAC) et de veiller à ce que les priorités identifiées soient intégrées dans le programme de développement pour l'après 2015.

7. La Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les ODD a eu lieu du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion, qui a rassemblé des ministres et des hauts fonctionnaires des pays africains, des organisations régionales et sous régionales, une large gamme des principaux groupes et partenaires au développement, a entériné 12 ODD qui incarnent les priorités de l'Afrique en vue du développement durable dans le contexte d'un programme de développement pour l'après 2015. Le document final de la Réunion consultative régionale africaine sur les ODD a été adopté en tant qu'apport aux travaux de la Conférence de haut niveau en Afrique sur le programme de développement pour l'après 2015.

8. A la suite de vastes consultations en Afrique, avec un large éventail de parties prenantes, la Position Africaine Commune (PAC) sur le programme de développement pour l'après -2015 a été élaborée et adoptée par les Chefs d'Etat africains en janvier 2014. Grâce à la PAC, l'Afrique a beaucoup contribué à la proposition du GTO sur les ODD et le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après 2015. En septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a salué le rapport élaboré par le GTO, qui propose 17 objectifs et 169 cibles et décida que la proposition "soit la principale base d'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après 2015, tout en reconnaissant que d'autres contributions seront

³ ARFSD: Africa Regional Forum on Sustainable Development

également prises en compte dans le processus de négociation intergouvernemental à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A / 68/970) ".

9. En juillet 2013, l'Assemblée générale créa le FPHN et adopta des décisions sur son format et ses aspects organisationnels. La réunion inaugurale du Forum en septembre 2013 et la deuxième réunion du Forum en juillet 2014 ont mis en évidence son rôle central dans la promotion et le suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015 ainsi que des ODD. Lors de sa rencontre de 2014, le Forum adopta son thème pour 2015: "Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi – le FPHN après 2015". La réunion 2015 aura lieu du 26 juin au 8 juillet 2015, y compris un segment ministériel de trois jours qui se tiendra du 6 au 8 juillet 2015. Outre les questions d'intégration, de la mise en œuvre et du suivi mises en évidence dans son thème, le FPHN trouvera du temps pour discuter d'autres sujets, notamment: les nouvelles questions émergentes et l'interface science-politique; la consommation et la production durables; les petits États insulaires en développement (PEID) et les autres pays dans des situations particulières.

10. En décembre 2014, le Secrétaire général publia son rapport de synthèse pour appuyer les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après - 2015 et résumer les contributions reçues. Six éléments essentiels pour la communication des ODD proposés ont été suggérés: (1) la dignité; (2) l'accent sur les êtres humains; (3) la prospérité; (4) le respect de la planète; (5) la justice et la gouvernance efficaces pour promouvoir des sociétés sûres et pacifiques; et (6) des partenariats pour catalyser la solidarité mondiale. En ce qui concerne les négociations intergouvernementales sur le programme de l'après 2015, sept séances auront lieu de janvier à juillet 2015 à cet effet. Les négociations porteront sur les quatre parties principales attendues du programme de développement pour l'après 2015: (i) la déclaration; (ii) les ODD et les cibles; (iii) les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial; et (iv) le suivi et l'évaluation. Les co-facilitateurs ont été invités à assurer la participation des acteurs non étatiques en se fondant sur les pratiques des GTO.

11. Le FPHN-2015 se tiendra à un moment où les négociations sur le programme de développement pour l'après 2015 seront en plein essor. Les préparatifs du FPHN peuvent servir d'impulsion politique à la dernière phase des négociations. Des discussions ciblées sur les aspects de fond de l'intégration et de la mise en œuvre mais aussi sur le suivi et la façon de préparer le FPHN pour l'après 2015 peuvent compléter les négociations ad hoc, sans préjuger de leur aboutissement. Étant donné que les résultats du Forum régional africain pour le développement durable serviront de contribution collective de l'Afrique au FPHN-2015, le Forum régional va délibérer sur les questions clés à aborder lors du Forum mondial.

12. Le présent rapport passe en revue le rôle des organismes de développement durable à différents niveaux dans le renforcement de l'intégration, la mise en œuvre et le suivi après 2015 suite à l'adoption du programme de développement pour l'après 2015 qui incarnera les ODD. Le rapport vise à guider les délibérations du Forum régional africain pour le développement durable qui se tiendra en juin 2015, et qui devrait parvenir à un consensus sur les principales réflexions qui constitueront la contribution collective de l'Afrique au FPHN-2015.

Le présent rapport est organisé en cinq sections. Cette section présente le contexte et l'introduction. L'importance de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi dans la poursuite du programme de développement durable constituera la section suivante du rapport. La

troisième section examine le rôle des organismes de développement durable aux niveaux mondial, régional, sous régional, national et local dans la promotion de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi. Elle présente également des recommandations à examiner par le Forum régional de l'Afrique sur le développement durable sous la forme de messages clés au Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable de 2015. La section IV relève les questions clés relatives à l'Afrique par rapport au partenariat mondial pour le développement, en particulier en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre. Il conclut également par des recommandations à examiner par le Forum Africain. La section V représente les conclusions à présenter à soumission au FPHNDD-2015. La section IV enfin sert de conclusion et prodigue des recommandations à l'endroit du Forum régional africain pour le développement durable en tant que messages clés au FPHN-2015.

II. Importance de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi dans la poursuite du programme de développement durable

13. Le document final de la Conférence Rio+20 reconnaît la nécessité d'intégrer le développement durable à tous les niveaux, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux et en reconnaissant leurs liens, de manière à parvenir à un développement durable dans toutes ses dimensions (para 3). Dans le cadre du processus de préparation de la Rio+20, l'ONU a travaillé avec environ 70 pays aux fins d'élaborer des rapports nationaux sur les progrès et les leçons tirées des OMD; un rapport fut ensuite préparé synthétisant les principaux enseignements de 60 de ces pays (ONU-DAES et le PNUD, 2012)⁴. L'étude a révélé que la mise en œuvre du développement durable reste un défi critique, avec de nombreux gouvernements qui perçoivent la durabilité environnementale comme cruciale vis-à-vis de la croissance économique. Elle a trouvé critique l'intégration des trois dimensions du développement durable, l'inclusion de toutes les parties prenantes et de tous les acteurs, la planification et la prise de décision cohérentes à différents niveaux, et par conséquent la mise en œuvre en elle-même.

A. L'intégration

14. Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a élargi et renforcé la compréhension générale du développement durable, en particulier, les liens importants entre la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Le Sommet a reconnu ces trois composantes du développement durable, comme des dimensions interdépendantes et se renforçant mutuellement, d'où l'accent mis sur la promotion de leur intégration équilibrée. Les interfaces entre elles restent importantes. Selon Munashinge, (1996) les éléments économiques et sociaux interagissent pour donner lieu à des questions telles que l'équité intra-générationnelle et le soulagement ciblé à l'endroit des pauvres. L'interface économique-environnementale a donné des idées sur l'évaluation et l'internalisation des impacts environnementaux. Enfin, le lien social-environnement a conduit à un regain d'intérêt dans des domaines comme l'équité intergénérationnelle et la participation populaire.

15. Ce qui précède suggère une approche conceptuelle globale et intégrée dans laquelle les bénéfices nets des activités économiques sont maximisés, sous réserve de maintenir le stock des actifs productifs au fil du temps, et de fournir un filet de sécurité sociale pour répondre aux besoins de base des pauvres. Elle appelle à des cadres institutionnels et stratégiques appropriés et aux systèmes de soutien qui favorisent une approche intégrée. Le Nouveau

⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&nr=742&type=400&menu=35>

Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et le rapport de la Commission pour l'Afrique⁵ articulent clairement les liens entre les nombreux défis de développement de l'Afrique.

16. L'Avenir de l'environnement en Afrique (2006) souligne l'interdépendance entre les préoccupations environnementales et les différentes facettes du développement, et en appelle à une approche en termes d'interdépendances. En outre, les différents rapports thématiques du Projet du Millénaire des Nations Unies démontrent les liens entre les différents OMD, et la nécessité d'adopter une approche intégrée dans la poursuite de leur réalisation de manière efficiente et efficace. Par conséquent, ces réponses aux niveaux mondial et régional, individuellement et collectivement, offrent des possibilités de renforcer les synergies et promouvoir les liens dans la lutte contre les défis de développement de la région.

17. Des progrès jusqu'ici rapportés dans la mise en œuvre des engagements de développement durable ont mis en évidence une faiblesse flagrante dans la promotion de cette intégration. Cependant, les réponses stratégiques aux niveaux mondial, régional et national pour la réalisation des OMD fournissent des occasions inestimables d'exploiter les synergies intégrantes de cette interdépendance. Dans la poursuite du développement humain, l'accent mis sur la multi dimensionnalité complète les approches classiques de la durabilité, qui servent à rappeler que le débat sur ce qui devrait être soutenu est aussi important que la façon de le soutenir.

18. Les défis du développement durable sont interconnectés dans les processus spatiaux, thématiques et institutionnels. Les changements dans la base de ressources naturelles et les enjeux du développement durable sont causés par les mêmes ensembles d'agents moteurs, qui comprennent l'évolution démographique; les processus économiques; l'innovation scientifique et technologique; les modes de distribution; les processus culturels, sociaux, politiques et institutionnelles; les modes de consommation et de production; et la mondialisation qui a entraîné une augmentation du flux de marchandises, de services, de capitaux, de technologies, de connaissances, d'informations, d'idées et du travail au niveau mondial. Il existe une relation complexe entre ces moteurs, laquelle à son tour a des effets sur la base des ressources naturelles. La compréhension de ces liens aide à la conception des politiques et des programmes pour relever les défis du développement durable.

19. Adopter une approche en termes d'interdépendance dans la formulation des politiques et l'élaboration de programmes peut donc aider à s'assurer que les interventions soient plus pertinentes, robustes et efficaces, et que les politiques soient fondées sur des principes intersectoriels (UNEP, 2006). Ainsi, une approche en termes d'interdépendance offre une opportunité pour une meilleure coordination et harmonisation des politiques pour éliminer des contradictions ou des effets non intentionnels, éviter des chevauchements et accroître la capacité de mettre en œuvre le développement durable. La mise en œuvre du développement durable à travers l'approche en termes d'interdépendance se traduit par moins de conflits, moins de dédoublement du travail, des complémentarités et des synergies renforcées, et permet de tirer parti des possibilités de développement. L'essence d'une approche en termes d'interdépendance, par conséquent, est de réduire les arbitrages et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du système, plutôt que d'augmenter la productivité de secteurs spécifiques, souvent au détriment des autres.

⁵ Rapport Tony Blair

B. La mise en œuvre

20. La réalisation de la durabilité dans le développement national nécessite une approche stratégique qui soit à la fois de long terme dans ses perspectives et intégrée ou "jointe", reliant les différents processus de développement qui sont suffisamment sophistiqués pour répondre aux défis complexes du développement durable (OECD et UNDP, 2002). Nulle part ces défis ne sont plus profonds qu'en Afrique, d'où l'adoption de plusieurs cadres de développement au niveau des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine afin de servir de cadres généraux pour la transformation de l'Afrique et relever les défis du développement durable sur le continent.

21. Les cadres continentaux incluent le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de 2001, qui reflète la vision commune des dirigeants africains et l'engagement commun à éradiquer la pauvreté et à placer leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durable. En janvier 2015, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté le cadre de l'Agenda 2063 en tant que stratégie commune pour une croissance inclusive, la transformation structurelle et le développement durable dans la région. L'agenda reprend et se fonde sur les principes et les orientations stratégiques du NEPAD ainsi que les cadres de développement continentaux antérieurs, tels que le Plan d'Action de Lagos de 1980 et le Traité d'Abuja sur la Communauté Economique Africaine (CEA) de 1991. Il fournit un cadre intégré qui favorise la cohérence et les synergies entre les différents cadres et stratégies de développement du continent.

22. Dans leur Position Africaine Commune (PAC) pour le programme de développement pour l'après-2015 adoptée en janvier 2014, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine ont affirmé leur intérêt collectif, entre autres, de poursuivre la transformation économique structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'être humain. L'Agenda 2063 englobe la PAC et fournit le cadre pour l'agenda de développement après-2015 sur le continent. Par conséquent, l'agenda constitue un cadre intégré pour la mise en œuvre des engagements internationaux sur le développement durable en Afrique.

23. La mise en œuvre des engagements de développement durable en appelle à l'élaboration de politiques et de stratégies qui incarnent des principes et des engagements de développement durable pertinents. Dans ce contexte, les pays ont, au fil des ans, développé et mis en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) sous diverses formes visant à parvenir à une réduction de la pauvreté, une croissance large et équitable ainsi que la durabilité environnementale.

24. Les lignes directrices du Comité d'aide au développement- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CAD / OCDE) et de la défunte Commission des Nations Unies sur le développement durable (CDD) sur le processus SNDD indiquent qu'une stratégie nationale de développement durable ne signifie pas nécessairement l'élaboration d'un nouveau document de stratégie. Mais cela devrait entraîner l'amélioration ou la restructuration du processus de prise de décision pour parvenir à une intégration complète des questions économiques, sociales et environnementales et d'une plus large participation du public. En effet, le CAD/OCDE (2001) définit une stratégie comme comprenant "un ensemble coordonné de processus participatifs et en évolution constante d'analyse, de débats, de renforcement de capacités, de planification et d'investissement, qui intègre des objectifs

économiques, sociaux et environnementaux de la société, cherchant des compromis lorsque ce n'est pas possible".

25. Un développement durable réel repose en grande partie sur l'engagement politique au plus haut niveau, des institutions gouvernementales bien fonctionnelles et sur la capacité de surmonter les problèmes de coordination dans les politiques publiques (OCDE, 2005). Développer et mettre en œuvre une SNDD devrait impliquer un large éventail de parties prenantes du secteur privé et de la société civile, ainsi que le gouvernement qui doit être impliqué dans toutes les étapes du processus de développement et de mise en œuvre de la stratégie, et prendre des décisions quant à sa portée, son processus et ses résultats (OCDE et PNUD, 2002). Cela permet aux stratégies de capter une vision élargie des problématiques, de permettre à un éventail d'intérêts épars de s'exprimer et de développer des compromis entre les domaines politiques.

26. Compte tenu de la complexité des questions qui seront abordées dans un processus de SNDD, les parties prenantes ont besoin de connaissances et de compétences requises pour leur permettre de participer de manière significative. L'OCDE (2005) souligne qu'une SNDD devrait impliquer les autorités locales et constituer un processus itératif dans les deux sens entre les niveaux national et celui décentralisé. Les grands principes et orientations stratégiques devraient être fixés au niveau central. Cependant, la planification, la mise en œuvre et le suivi plus détaillés peuvent également être entreprise au niveau décentralisé, avec un transfert approprié des ressources et de l'autorité. Cela permettra d'assurer un engagement envers le processus et les actions qui donnent des résultats souhaités à tous les niveaux.

27. L'accès à des moyens de mise en œuvre adéquats est crucial par rapport au développement et à la mise en œuvre de la stratégie. Une enquête de la CEA sur les stratégies nationales de développement durable met en avant les insuffisances en matière de capacités institutionnelles, techniques et financières comme étant les défis majeurs. Compte tenu de la centralité des ministères de la planification, des finances et de la planification nationale, des commissions ou des organes similaires dans l'accompagnement des processus de planification du développement et dans la formulation des cadres nationaux de développement, leur implication dans le processus serait décisif. Un appui budgétaire qui permettrait d'assurer la cohérence entre le budget et les priorités stratégiques dans le processus de SNDD est tout aussi déterminant.

28. Les coûts incrémentaux liés à la mise en œuvre de l'agenda du développement durable exigent que les ressources nationales soient complétées par des moyens externes de financement. Il est donc capital que les pays commencent à participer activement à l'évaluation des besoins de financement et à articuler une stratégie de financement en rapport avec les objectifs de développement durable. En particulier, étant donné que l'Afrique a été le plus souvent dépendante des sources étrangères pour le financement de son développement au cours des dernières décennies, il est crucial que le continent prenne une mesure proactive en mettant en avant ses idées sur la façon dont les objectifs de développement durable seront financés.

29. L'Afrique a besoin de consacrer du temps et des ressources adéquates dans l'estimation des besoins en ressources pour les objectifs de développement durable dès que possible afin de guider ou satisfaire les experts, la coopération au développement, les dialogues informels et les négociations intergouvernementales (CEA, 2015). De plus, comme

avancé par la Division du développement durable (DDD) du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU (2002), les bailleurs de fonds devraient adopter des approches flexibles qui leur permettraient de soutenir techniquement et financièrement les différentes composantes du processus de la stratégie. L'adoption des ODD conduira à renouveler les stratégies nationales pour garantir qu'elles soient compatibles avec les buts et objectifs, conformément aux priorités nationales et ainsi faire progresser la mise en œuvre.

C. L'évaluation

30. Les progrès vers la durabilité peuvent être suivis à travers des rapports réguliers sur les tendances, les changements dans, et la co-influence des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, qui devraient être intégrés dans les processus de stratégie de développement durable. Ces processus doivent être reconnus comme des processus d'apprentissage, dans lesquels des informations sur les progrès vers la durabilité, ou l'absence de progrès, sont exploitées de manière constructive en vue de réviser le mécanisme mais également les moyens quant à la réalisation des objectifs (OCDE et PNUD, 2002). À cet égard, les processus devraient incarner des mécanismes de surveillance, de suivi, d'évaluation et de rétroaction, y compris l'établissement d'objectifs réalistes et flexibles. De cette façon, l'accent pourra être mis sur les résultats et les moyens de mise en œuvre.

31. Le développement et l'intégration d'indicateurs quantitatifs peuvent aider à éliminer les écarts entre les intentions énoncées dans les stratégies nationales et ce qui est ou peut être réalisé concrètement. Les statistiques et indicateurs rendent de loin plus facile l'identification et l'évaluation des gains et des compromis parmi les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable. Les indicateurs peuvent être utiles pour suivre les progrès réalisés tout au long des sentiers du développement durable et fournir des bases d'objectifs de performance. Ils contribuent également à la transparence et à la responsabilisation en matière de politique (OCDE, 2005). Les statistiques et indicateurs pour évaluer, suivre et rendre compte des progrès sont également indispensables en vue de planifier et concevoir des stratégies, des plans et des programmes.

32. Les indicateurs de développement durable montrent, de façon intégrée, l'état du bien-être économique, social et environnemental ainsi que les changements qui ont lieu dans un secteur, système, institution, communauté, pays, région, ou continent. Les indicateurs fournissent des repères et permettent de mesurer la performance et les progrès au fil du temps. Pour les indicateurs de développement durable qui seront utiles quant à la prise de décision, il est essentiel que les données sous-jacentes soient exactes, fiables, et recueillies assez souvent pour faciliter la prise de décision à tous les niveaux. Dans certains cas, la qualité et la précision des données statistiques peuvent être plus importantes pour le décideur que la quantité ou la couverture. Dans d'autres cas, des indicateurs qualitatifs peuvent être mis à profit. Les informations / données devraient également être disponibles chaque fois que nécessaire. En Afrique où les capacités statistiques nationales sont limitées et où l'infrastructure économique et sociale est faible, la qualité et la couverture des données primaires sont souvent médiocres. Les processus de décision doivent donc prendre en compte les contraintes liées à la disponibilité et la précision des données.

33. Les indicateurs de développement durable aident également à capter le degré de durabilité, la distance qui sépare un secteur ou un pays par rapport aux cibles et objectifs souhaités, et à identifier les points faibles et ce qui doit être fait. Pour les décideurs politiques, les indicateurs constituent un outil de communication utile pour évaluer et exprimer l'efficacité

relative des (ou les besoins pour) des politiques et des performances (la redevabilité politique). Les indicateurs numériques fournissent souvent l'information la plus utile et la plus compréhensible pour les décideurs. En Afrique et dans les pays en développement en général, où se pose le problème de données, l'information qualitative est requise pour compléter les indicateurs quantitatifs, et mieux comprendre l'état d'un secteur ou d'une communauté, afin d'en suivre les progrès.

34. Du fait que le développement durable se définit comme la poursuite d'un développement intégré et équilibré dans tous les secteurs, les lieux et les générations, les indicateurs de développement durable ont tendance à être intersectoriels et multidimensionnels. Parmi les exemples de ces indicateurs, l'on peut noter: la croissance économique mesurée par les variations du produit intérieur brut (PIB) ajusté pour la dégradation de l'environnement et l'inégalité des revenus; le passage à l'essence avec plomb et sans plomb; le ratio des énergies renouvelables par rapport à l'énergie non renouvelable utilisée au lieu de la consommation énergétique totale d'un pays; et le pourcentage de terres agricoles durablement gérées à la place de la superficie cultivée. L'élaboration d'objectifs de développement durable accompagnés des objectifs et des indicateurs pour mesurer les progrès constitue un pas dans la bonne direction pour l'évaluation et le bilan des progrès accomplis quant à la mise en œuvre des engagements de développement durable, y compris ceux qui liés à des moyens de mise en œuvre.

35. La Commission statistique va élaborer un ensemble d'indicateurs sur les ODD et les cibles pour l'après 2015. Il est crucial que tous les Etats membres s'engagent dans le travail de la Commission et les négociations de l'Assemblée générale sur le programme de développement pour l'après 2015 qui vont fournir quelques orientations politique sur le développement d'indicateurs qui soient adoptables au niveau national et permettre la comparabilité des analyses. L'Agenda 2063 va également travailler sur un ensemble d'indicateurs et des dispositions en matière de suivi et d'évaluation. Des statistiques officielles devraient jouer un rôle central dans les évaluations et peuvent être complétées par d'autres sources de données. Elles sont également incontournables pour renforcer l'appropriation nationale.

III. Organismes de développement durable et leur rôle dans le renforcement de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi après 2015

36. La Rio+20 s'est engagée à renforcer le cadre institutionnel pour le développement durable au niveau mondial pour, entre autres :

- a) Promouvoir une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable;
- b) Renforcer la cohérence, réduire la fragmentation et les chevauchements et accroître l'efficacité et la transparence à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies ;
- c) Promouvoir la participation pleine et effective de tous les pays dans les processus de prise de décision, et l'engagement des dirigeants politiques de haut niveau à fournir des orientations politiques et à assurer la mise en œuvre efficace du développement durable ;

d) Renforcer l'implication des grands groupes.

37. En outre, la Conférence a souligné la nécessité d'assurer des cadres adéquats de développement durable aux niveaux international, régional, national et infranational. Elle a appelé à tous les acteurs de développement durable pertinents à prendre des mesures pour s'assurer que le développement durable est abordé de manière adéquate dans leurs activités.

A. Forum politique mondial de haut niveau

38. Rio+20 a réaffirmé le rôle de l'Assemblée générale en tant que organe dirigeant, délibératif, de conduite des politiques et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et a appelé l'Assemblée à intégrer davantage le développement durable dans son ordre du jour, y compris à travers des dialogues de haut niveau périodiques. La Conférence a également appelé à la cohérence et à la coordination de l'ensemble du Système des Nations Unies et a invité celui-ci ainsi que les institutions financières internationales à renforcer l'intégration du développement durable. La Conférence a reconnu le rôle crucial de l'ECOSOC en tant qu'organe principal pour l'évaluation de politique, le dialogue et les recommandations, sans oublier le suivi des OMD et l'engagement des leaders à renforcer l'ECOSOC, en particulier, pour favoriser une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Il a établi un Forum politique intergouvernemental et universel de haut niveau pour une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, en s'appuyant sur, et éventuellement, en se substituant à la CDD. À cet égard, la Conférence a lancé un processus intergouvernemental sous l'égide de l'Assemblée générale pour définir le format et le fonctionnement du Forum.

39. L'AG a créé le Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable FPHN en juillet 2013 comme plate-forme principale des Nations Unies portant sur le développement durable, et par la suite défini le format et les modalités du Forum (A / RES / 69/290 et A / RES / 69/214)). L'Assemblée, dans sa résolution 67/290 de 2013, a décidé que le Forum, en accord avec son caractère intergouvernemental universel devrait :

- a. Fournir un leadership politique, des orientations ainsi que des recommandations pour le développement durable;
- b. Suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de développement durable;
- c. Améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable d'une manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux; et
- d. Disposer d'un agenda dynamique et orienté vers l'action ciblée, assurant la prise en compte appropriée des défis nouveaux et émergents en matière de développement durable.

40. En outre, l'Assemblée a décidé que les réunions du Forum seraient convoquées sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les réunions du Forum sous les auspices de l'Assemblée générale devront:

- a. Être convoquées au niveau des Chefs d'État et de gouvernement;
- b. Être convoquées tous les quatre ans par le Président de l'Assemblée pour une période de deux jours, au début de la session de l'Assemblée; et
- c. Déboucher sur une déclaration politique négociée et concise pour être soumise à l'examen de l'Assemblée.

41. Le FPHN a pour mandat de procéder à des évaluations de la mise en œuvre des engagements de développement durable et, en fin de compte, des ODD dans tous les pays. Ces évaluations sont mandatées pour remplacer les exposés des volontaires nationaux qui avaient l'habitude d'avoir lieu lors des réunions ministérielles annuelles de l'ECOSOC, mais pour être plus efficaces, en s'appuyant sur d'autres mécanismes d'examen.
42. Les réunions du Forum, sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) sont convoquées annuellement par le Président du Conseil pour une période de huit jours, y compris un segment ministériel de trois jours. La résolution de l'UNGA sur le format et l'organisation des aspects de la FPHN réaffirme l'engagement de renforcer l'ECOSOC en tant qu'organe principal à l'égard du suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et connexes. Elle reconnaît le rôle clé du Conseil pour parvenir à une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.
43. Cependant, au cours de la même session, l'Assemblée générale a adopté la résolution A / 67/290, notamment, réaffirmant l'ECOSOC en tant qu'organe principal de révision de la politique, du dialogue politique et des recommandations sur les questions de développement économique et social et pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (UNGA 2013b).

Intégration

44. Comme indiqué dans la section II du rapport, les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, d'où la nécessité de leur intégration équilibrée en vue de relever les complexes défis de développement. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a décidé d'améliorer l'intégration des trois dimensions de manière globale et intersectorielle à tous les niveaux, et a encouragé les pays à veiller à ce que leur participation aux réunions du FPHN reflète le point de vue de leurs perspectives nationales. Cela est tout à fait pertinent, car plusieurs études menées dans la perspective de la Rio+20 ont indiqué que la CDD, bien qu'ayant contribué à la hausse de l'importance du développement durable, n'a pas atteint le niveau d'intégration souhaité.
45. Les réunions de la Commission ont connu la participation des entités en charge de l'environnement à la fois au niveau des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et le programme a été principalement axé sur l'environnement. Des questions de développement plus larges n'ont été abordées que de manière superficielle. La création de l'Agence des Nations Unies pour l'environnement comme un corps universel la rend d'autant plus indispensable pour éviter que le FPHN ne se limite qu'aux questions environnementales. La décision de l'Assemblée de prendre en charge à partir du budget ordinaire des Nations Unies les frais de voyage d'un représentant des pays les moins avancés (PMA) lors de toutes les réunions officielles du Forum est un bon début. Cependant, il est indispensable d'envisager la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les PMA en vue d'assurer leur adéquate représentation dans les réunions du FPHN en termes de réalisation d'une intégration équilibrée.
46. Étant donné qu'à partir de 2016, le Forum fonctionnera dans le cadre de l'agenda de développement pour l'après 2015; il y a là toutes les chances de réaliser l'objectif de

l'intégration du développement durable. Le programme de développement pour l'après - 2015 et les ODD incarneront les objectifs et les domaines thématiques qui recoupent les trois dimensions, ainsi que la paix et la sécurité, mais aussi les impératifs de gouvernance. Le fait que les objectifs ne soient pas considérés comme autonomes, mais vis-à-vis de l'un et de l'autre et incarnés dans un cadre de suivi et d'évaluation, fournit une occasion pour une meilleure intégration. Cela peut susciter l'adoption d'une approche en termes d'interdépendance pour traiter des questions thématiques spécifiques, et ainsi susciter des discussions sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement pertinentes au thème.

47. En ce qui concerne l'intégration du développement durable dans les activités du système des Nations Unies, la Rio + 20 a reconnu qu'un FPHN serait très bien placé pour envoyer un message ciblé et unifié à tous les organismes des Nations Unies sur le développement durable. Ce sera également essentiel dans la promotion d'approches intégrées au sein du système. Le premier rapport⁶ sur l'intégration du développement durable dans le système des Nations Unies note que le Forum, "aiderait les Etats membres à envoyer un message unifié aux organisations du système des Nations Unies, y compris par le biais de leurs organes directeurs respectifs, sur la nécessité d'adopter une approche intégrée des politiques et des actions économiques, sociales et environnementales "(UN 2013a, para. 63, dans Bernstein, 2013). En outre, la version préliminaire du rapport 2015⁷ souligne que l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015, avec les ODD à sa base, constitue un nouvel élan et de nouveaux outils en vue d'adopter des approches plus intégrées aux trois dimensions à travers le système des Nations Unies. Cela devrait accélérer le rythme des progrès dans les efforts inter-institutions en vue de conduire l'intégration et préparer le système des Nations Unies à soutenir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015.
48. Le FPHN peut devenir le principal champion politique de l'intégration du développement durable dans le système des Nations Unies, en particulier dans les dispositions «Unis dans l'action», soutenues par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Cela présente une occasion importante pour le FPHN en vue de renforcer l'intégration et en appeler aux relations de travail étroites avec le GNUD, le Groupe de gestion de l'environnement⁸, et l'AG ainsi que le Conseil économique et social des Nations unies (*sigle anglais : ECOSOC*), y compris le Forum pour la coopération et le développement, l'organe politique principal chargé de coordonner le travail de développement de l'ONU. En outre, les relations de travail avec l'initiative «Unis dans l'action» et le PNUE, l'Autorité principale dans le domaine des questions environnementales et le Secrétariat de la récente Agence des Nations Unies pour l'environnement sont prépondérantes. Ainsi sont donc similaires les organismes et les entités chefs de file dans le domaine social.

La mise en œuvre

49. L'adoption d'engagements de développement durable devrait être complétée par des stratégies bien aménagées en vue d'assurer la mise en œuvre effective. À cet égard, en plus du mandat d'examen conféré au FPHN par l'Assemblée générale, le Forum devrait faire progresser la mise en œuvre en fournissant une "plate-forme dynamique pour un dialogue régulier, faire le point et établir le programme pour la progression du

⁶A/68/79-E/2013/69

⁷<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6805sgrepmainstreaming-advance.pdf>

⁸ En anglais : Environment Management Group (EMG)

développement durable et celui sur lequel toutes les réunions du Forum seront axées, tout en permettant la flexibilité pour aborder les questions nouvelles et émergentes". Un programme ciblé permettra au Forum de suivre le niveau et l'étendue des discussions nécessaires pour traiter efficacement les questions de préoccupation spécifiques dans le but de parvenir à des conclusions pertinentes et robustes en vue d'informer les décisions qui recueilleront un large appui et des actions de tous, renforçant ainsi sa légitimité. En même temps, la souplesse nécessaire pour accueillir les questions nouvelles et émergentes confortera la pertinence du Forum, du fait que les décisions prises sur ces questions, seront probablement axées sur la demande, et attireront l'appui indispensable pour la mise en œuvre. Ce sera une amélioration importante quant à la définition du programme et les pratiques de programmation de la Commission sur le Développement Durable (CDD), qui a miné son efficacité en termes de promotion de la mise en œuvre.

50. Malgré les premiers succès enregistrés dans le placement du développement durable dans les discussions intergouvernementales, la légitimité et l'efficacité de la Commission sur le Développement Durable s'est estompée au fil du temps, en particulier en ce qui concerne la traduction des recommandations en action, l'impact et la mise en œuvre des politiques dans l'ensemble du système des Nations Unies. Cela dit, beaucoup de ces insuffisances ne découlaient pas du mandat de la Commission sur le Développement Durable ou du manque de premières réalisations, mais de sa faible capacité à attirer la participation des ministres et des responsables politiques de haut niveau au fil du temps, en particulier dans les secteurs économiques et sociaux. Cette difficulté, en plus d'autres conséquences, militait contre de relations étroites avec des institutions internationales financières, développementales et commerciales et limitait son impact au niveau national dans de nombreux pays.
51. En termes de l'agenda de la Commission sur le Développement Durable, l'adoption d'un programme pluriannuel de travail à la suite du Sommet mondial sur le Développement Durable avait semblé involontairement trop rigide, "en empêchant la Commission d'aborder les défis critiques contemporains et les questions nouvelles et émergentes» (UN 2013a, para.42 dans Bernstein, S., 2013). Bien que la Commission ait adopté un ensemble solide d'options politiques, aucun des organismes d'exécution du système des Nations Unies ne s'est retrouvé dans leurs instances dirigeantes avec comme résultat la limitation de la mise en œuvre des décisions de la Commission représentées seulement par quelques projets de renforcement de capacités techniques (*UNCSD Secretariat*, 2011).
52. Dans l'exécution de son mandat de faire progresser la mise en œuvre, le FPHN est censé promouvoir le partage des meilleures pratiques et expériences relatives à la mise en œuvre du développement durable et, sur une base volontaire, faciliter l'échange d'expériences, y compris les succès, les défis et les leçons apprises, et promouvoir la cohérence de l'ensemble du système et la coordination des politiques de développement durable. Il est également prévu de favoriser la transparence et la mise en œuvre par le renforcement du rôle de consultation et la participation des autres parties prenantes concernées au niveau international. Cela peut renforcer la masse critique d'expertise, approfondir le partage d'expérience, l'échange d'informations et enrichir les délibérations lors des réunions, contribuant ainsi à l'amélioration de la mise en œuvre.
53. Le Forum pourrait se fonder sur les bonnes pratiques de la Commission sur le Développement Durable, qui a encouragé les contributions et la participation de la société

civile au sens large (y compris les entrepreneurs, les experts et autres parties prenantes), par le biais par exemple, des salons du partenariat, pour mettre en valeur leur important rôle en matière de mise en œuvre. La Commission a prévu des dialogues multipartites, des documents officiels des parties prenantes et des experts, et l'habileté des représentants de la société civile d'intervenir lors des réunions que les gouvernements et les parties prenantes en général percevaient comme essentielles pour des délibérations éclairées. Elle a également " montré un grand potentiel en tant que plate-forme pour le dialogue et l'échange des meilleures pratiques entre les parties prenantes de tous genres", y compris celles avec une expérience significative en tant que responsables de la mise en œuvre dans le domaine. En outre, des événements parallèles, bien que parfois inégaux, ont servi de "plate-forme pour mettre en exergue la mise en œuvre, la mise en réseau et la mobilisation d'un soutien pour les partenariats". L'inclusion et l'ouverture sont susceptibles d'être parmi les plus grands atouts du FPHN (UN 2013a, dans Bernstein, S., 2013). La plupart de ces dispositions ont été retenues dans la résolution sur le FPHN.

54. L'Assemblée générale a également chargé le Forum de consacrer suffisamment de temps pour discuter des défis de développement durable auxquels sont confrontés les pays en développement, y compris les pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays d'Afrique dans le but de renforcer les engagements et leur mise en œuvre. L'Assemblée a reconnu la nécessité pour ces pays d'être pris en charge par la communauté internationale de manière adéquate sous diverses formes, en tenant compte de leurs besoins exprimés et leurs capacités à mobiliser des ressources intérieures. Le soutien financier, technique et l'appui au renforcement de capacités, contribueront à accroître la participation et l'engagement des parties prenantes des pays en développement.

L'évaluation

55. Pour définir le cadre d'action et de suivi, Rio+20 s'est engagée à aborder les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable, pour répondre aux nouveaux défis émergents et saisir de nouvelles opportunités à travers des actions visant à favoriser la mise en œuvre des questions thématiques et intersectorielles clés, appuyées comme il se doit par la fourniture de moyens de mise en œuvre. La Conférence a reconnu que les objectifs, les cibles et les indicateurs, y compris des indicateurs sensibles au genre, sont précieux pour la mesure et l'accélération des progrès. Elle a souligné que les progrès dans la mise en œuvre peuvent être améliorés en partageant volontairement des informations, des connaissances et de l'expérience. Elle a également prié le FPHN d'examiner la portée et la méthodologie d'un rapport mondial sur le développement durable.
56. Par la suite, l'Assemblée générale a décidé que le FPHN se devait de suivre et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les grandes conférences et des sommets des Nations Unies dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que leurs moyens respectifs de mise en œuvre. Elle a également décidé que le Forum, quand il se réunit sous les auspices de l'ECOSOC, effectuera des évaluations régulières du suivi et de la mise en œuvre des engagements et des objectifs de développement durable à partir de 2016, y compris ceux liés aux moyens de mise en œuvre, dans le contexte du programme de développement pour l'après -2015.

57. Dans diverses discussions, les États membres ont souligné qu'un mécanisme d'évaluation efficace est crucial pour veiller à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après -2015. Les pays ont mis en exergue la nécessité d'un processus participatif volontaire, dirigé par les États, fondé sur des données probantes et multi-niveaux pour suivre les progrès⁹. L'architecture d'évaluation envisagé dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après 2015 comprend cinq composantes: (i) responsabilisation au niveau national; (ii) évaluation par les pairs au niveau régional; (iii) échange de connaissances et d'expérience au niveau mondial; (iv) évaluation des thématiques pour suivre les progrès sur des thèmes particuliers; et (v) évaluation du partenariat mondial pour le développement durable.
58. Le rapport de synthèse prévoit également une composante mondiale de partage de connaissances, sous forme de forum pour une évaluation participative, multipartite et, surtout, universelle, commençant dès le lancement du nouveau programme à organiser chaque année sous les auspices du FPHN. Cela pourrait fournir périodiquement une occasion pour les pays individuels de présenter volontairement des évaluations nationales des progrès (comme le prescrit la résolution du FPHN), pour débattre des leçons apprises entre les pays et la possibilité d'examiner à la fois les résultats à court terme et à long terme liés à la réalisation des objectifs. Des évaluations pluriannuelles dans le cadre du Forum dans un cycle quinquennal seront également prises en compte.
59. Afin de s'assurer que le Forum s'acquitte efficacement de son mandat, son système d'évaluation devrait permettre un suivi, une évaluation et un système de rapport efficace. Cela devrait inclure la définition d'objectifs réalistes et souples pour se concentrer sur les résultats et les moyens de mise en œuvre. La conceptualisation de l'évaluation du mandat du Forum dans le cadre de l'après -2015, qui incarne les ODD fournit une occasion de mettre en place un système adéquat d'évaluation. Un tel système pourrait servir à identifier les domaines prioritaires, suivre et améliorer les moyens d'exécution alloués à l'ensemble des priorités, et évaluer l'impact global des politiques et programmes clés sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Le cadre des ODD serait de fournir un cadre commun d'analyse et de présentation de rapport pour rendre possible la comparabilité, la coordination, la crédibilité et la viabilité de suivi et d'évaluation des performances et des résultats entre les pays, des sous-régions et des régions, assurant ainsi son universalité. Le cadre pourrait dans le même temps permettre la différenciation en termes d'objectifs, des indicateurs et des méthodes de mesure qui tiennent compte des contextes et des spécificités de développement. Le résultat de l'évaluation pourrait être présenté dans le rapport global mandaté en matière de développement durable.
60. Le cadre de suivi et d'évaluation pour les ODD pourrait s'appuyer sur les mécanismes institutionnels existants, en particulier ceux utilisés pour la réalisation des OMD, en notant et en corrigeant les faiblesses identifiées. En particulier, à partir du processus de suivi de la réalisation des OMD, l'on a tiré des leçons importantes sur la façon de maintenir l'accent sur les buts et les objectifs de développement convenus au niveau international, tout en gardant le monde informé des réalisations, des problèmes et des questions émergentes. Il a également mis en évidence la nécessité de disposer d'indicateurs objectivement mesurables bien définis qui peuvent être exploités pour faire le suivi des progrès à travers les pays et pouvoir les agréger pour représenter les tendances régionales

⁹ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700&Lang=E

et mondiales. Au niveau international, les structures existantes telles que le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, qui réunit des institutions régionales et internationales pour suivre les progrès, devraient être maintenues. La communauté mondiale des statisticiens, conduite par la Commission de statistique des Nations Unies et guidée par les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, devrait continuer à jouer un rôle d'autorité et de leadership dans l'orientation stratégique et technique en matière de suivi des indicateurs des ODD.

61. Les ODD proposées révèlent l'émergence de thèmes et d'objectifs de développement, qui ne faisaient pas partie du cadre des OMD. En outre, il sera essentiel d'évaluer les objectifs, les cibles et les indicateurs des moyens de mise en œuvre par rapport aux progrès accomplis dans d'autres domaines pertinents, et vice-versa. Bien que le cadre des OMD ait réalisé beaucoup de choses dont on peut tirer parti - en termes de capacité institutionnelle, de compétences, de méthodes, de collecte de données et de rapports, les ressources supplémentaires et l'engagement politique nécessaires en rapport avec les thèmes supplémentaires ne devraient pas être sous-estimés. Les objectifs proposés nécessiteront dans une large mesure le développement de nouvelles sources de données et l'analyse comparative solide, certaines en rapport avec les méthodes plus traditionnelles de collecte de données, telles que les enquêtes sur les ménages, d'autres avec des méthodes en dehors du courant dominant des systèmes statistiques nationaux, comme les sondages d'opinion, les enquêtes de perception et de satisfaction.
62. Par ailleurs, l'inclusion d'objectifs qui visent à intégrer les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable et des indicateurs d'efficacité et de durabilité connexes, pourrait poser de nouveaux défis en termes de suivi et d'évaluation. L'infrastructure et le consensus indispensables sur les responsabilités et donc la responsabilisation dans la compilation et l'analyse de données aux niveaux national et international, fera en sorte que du temps et des ressources soient alloués à ces nouveaux thèmes. L'expérience avec le suivi des OMD montre cela pourrait exiger quelques années au moins, ainsi que de nouvelles ressources importantes, pour mettre en place de nouveaux programmes convenus en matière de développement de la statistique, réaliser et commencer à tester et étalonner les résultats, et procéder au suivi avec la collecte de données et la présentation de rapports réguliers pour appuyer le suivi régional et mondial.
63. Il faudra des interventions bien coordonnées pour renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de la collecte et de l'analyse des données. À cet égard, une évaluation approfondie des capacités et des responsabilités à long terme aux niveaux national et international doit constituer une dimension importante des plans et des stratégies de mise en œuvre des ODD. Ceci est en rapport avec la recommandation du Groupe consultatif d'experts indépendants établi par le Secrétaire général (SG) sur la Révolution de données pour le développement durable qui appelle pour la catalyse d'un partenariat mondial multi-acteurs pour les données de développement durable en vue de mobiliser et coordonner les actions nécessaires pour faire la révolution de données au service du développement durable, et promouvoir des initiatives telles que la tenue de forums inclusifs internationaux sur les données de développement durable.
64. En plus des évaluations qui seront conduites à travers le cadre des ODD, il faudra évaluer les progrès de mise en œuvre concernant des questions thématiques spécifiques qui peuvent être jugées importantes à un moment précis au cours du temps. L'évaluation

pourrait passer en revue les défis, les contraintes de mise en œuvre et les leçons apprises et en se fondant notamment sur l'approche en termes d'interdépendance de la CDD pour faire ressortir les relations avec d'autres domaines thématiques et mettre en évidence les dimensions économiques, sociales et environnementales afin de relever les défis de mise en œuvre de façon intégrée et synergique. Les revues thématiques pourraient être présentées sous forme de rapports de synthèse dans des domaines sélectionnés, et pourraient être considérées comme complémentaires au Rapport mondial sur le développement durable (*sigle anglais : GSDR*), qui met l'accent sur l'interface science-politique. Le rapport de synthèse du SG prévoit que des revues seraient effectuées sous les auspices du FPHN mais "reposent sur des plates-formes de coordination et d'évaluation pertinentes"¹⁰. Elles pourraient donc recourir aux mécanismes spécialisés, intergouvernementaux ou fonctionnels réunis par les Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux. Les rapports annuels thématiques mondiaux pourraient agréger les données disponibles.

65. Les revues multipartites aux niveaux local, national, sous régional, régional et international seront cruciales pour la réussite du processus d'évaluation. Les évaluations devraient promouvoir le partage des meilleures pratiques et expériences, y compris les succès, les défis ainsi que les leçons apprises afin de mieux informer le processus de mise en œuvre. Le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015 recommande un nouveau paradigme de la responsabilisation de tous les acteurs - gouvernements, institutions internationales, acteurs du secteur privé et organisations de la société civile mais aussi les citoyens de tous les pays. Le rapport considère le rôle des parlements en tant que central, et en a appelé à leur renforcement pour mener à bien leurs mandats constitutionnels de suivi.
66. Le rapport du SG avance également une composante en vue de revisiter le partenariat mondial pour le développement durable- l'élément essentiel du partenariat et la mobilisation des moyens de mise en œuvre. Les modalités d'un tel examen et la façon dont les structures et les processus peuvent aider à examiner et à renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, y compris le Partenariat mondial pour une coopération efficace devront être délibéré lors de la troisième Conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba, en juillet 2015. Un rôle supplémentaire important pour le processus d'évaluation en vertu de cette composante sera de suivre les traces de conférences respectives en ciblant les conditions et besoins particuliers des pays les moins avancés, ceux sans littoral et les PEID.

Conclusion and recommandations

67. La Rio + 20 a donné l'élan indispensable pour accélérer la mise en œuvre des engagements de développement durable, et a fourni des indications claires sur le cadre institutionnel pour le développement durable à tous les niveaux, y compris l'établissement de FPHN qui a remplacé la CNUDD. La Conférence a reconnu le rôle de tous les acteurs depuis les niveaux mondial au local dans la mise en œuvre du programme de développement durable et a souligné la nécessité d'établir des liens efficaces entre les

¹⁰ A/69/700, para 146 (iv)

différents niveaux et dans tous les secteurs pour assurer l'uniformité, la cohérence et des approches synergiques pour une mise en œuvre renforcée.

68. L'Assemblée générale, en définissant le format du FPHN en 2013 comme la maison du développement durable au niveau mondial, a prêté dûment attention à la décision de la Rio+20 de créer le FPHN et a précisé le mandat, les fonctions et les modalités opérationnelles du Forum par rapport aux organes de l'ONU, y compris l'AG de l'ONU et l'ECOSOC. L'Assemblée a conceptualisé la fonction du Forum en termes d'évaluation dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ses décisions sur les préparatifs et la participation à des sessions d'évaluation du Forum ont pris en compte les enseignements tirés du processus de la Commission sur le Développement Durable, afin de répondre à un mécanisme de révision qui permettrait de renforcer l'intégration et la mise en œuvre.
69. À la lumière de ce qui précède, le Forum régional africain pour le développement durable souhaiterait peut-être examiner les réflexions suivantes à l'appui de sa contribution collective au FPHN-2015.
- a. ***Le mandat et les fonctions conférés au FPHN ainsi que sa composition universelle accorde aux organes de développement durable l'autorité et la légitimité en vue de fournir la plate-forme pour le renforcement de l'intégration des trois dimensions du développement durable et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus au niveau international sur le développement durable.*** Il faut clarifier le rôle de l'ECOSOC dans le cadre du FPHN, qui semble jouir des mandats similaires. Les fonctions, les relations, les mécanismes de coordination et l'autorité de prise de décision de chacun par rapport à l'autre devraient être clarifiés dans le cadre des négociations du programme de développement pour l'après 2015. Ceci est important pour éviter des doubles emplois et des chevauchements et guider adéquatement les préparatifs, et la participation des délégués des pays dans les réunions de ces deux organes.
 - b. ***L'intégration des trois dimensions du développement durable est un principe important de ce paradigme de développement et dans une large mesure permettra de déterminer l'efficacité du FPHN.*** À cet égard, le Forum devrait tirer les leçons de la Commission sur le Développement Durable et concevoir des stratégies et des mesures appropriées pour s'assurer qu'il s'acquitte adéquatement de son mandat. Cela devrait prendre en compte la capacité de réussir la participation de parties prenantes représentant les trois dimensions de la part du gouvernement et des principaux groupes à tous les niveaux d'implémentation depuis la politique jusqu'à la pratique.
 - c. ***L'intégration effective des questions d'équité, notamment en termes de représentation et de participation des pays en développement, tels que les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID dans les réunions du FPHN est déterminant dans le renforcement de sa légitimité.*** Alors qu'il est important de mobiliser des ressources suffisantes pour parrainer une masse critique d'acteurs à participer aux réunions du FPHN, la question de l'équité va au-delà de la représentation. Par exemple, les questions relatives à la répartition des impacts du changement climatique. À cet égard, le Forum devrait assurer l'engagement significatif en termes d'implications que représente pour l'équité les questions relatives au financement du développement, le transfert de technologie et le développement de capacités.

- d. ***Le renforcement de l'intégration du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies, y compris leur soutien aux Etats membres contribuera grandement à l'avancement des objectifs de développement durable.*** Cela sera soutenu entre autres par l'initiative «Unis dans l'action» du système des Nations Unies à tous les niveaux; mondial, à travers le Conseil des Chefs de secrétariat (CCS) du mécanisme de coordination; régional, grâce aux mécanismes de coordination des Nations Unies à ce niveau; et national, par le biais du mécanisme de l'UNDAF.
- e. ***La capacité de faire avancer la mise en œuvre du FPHN renforcera sa légitimité et son autorité. Aussi, un système d'examen qui fasse clairement ressortir les lacunes, les défis et les leçons en rapport avec la mise en œuvre saura très probablement proposer des solutions appropriées pour résoudre le problème.*** Afin de faire progresser la mise en œuvre, les recommandations devraient être regroupées sous la forme d'une matrice de mise en œuvre, en précisant les échéanciers. Suite à cela, une adaptation des pays avec des partenaires de développement devrait être effectuée en tenant compte des besoins, des zones d'intervention et des avantages comparatifs exprimés.
- f. ***Un programme ciblé permettra au Forum de saisir la profondeur et la largeur des discussions nécessaires aux fins de traiter efficacement les questions de préoccupation spécifiques.*** Cela permettra au Forum de tirer des conclusions appropriées et robustes pour informer des décisions qui engendreront des compromis et des actions de tous les intéressés et attireront le niveau de soutien requis en vue de la mise en œuvre.
- g. ***La flexibilité du FPHN pour aborder les questions nouvelles et émergentes renforcera sa pertinence.*** La grande attention dont sont entourées par nature les questions nouvelles et émergentes peut induire le niveau de soutien requis pour répondre efficacement à un programme axé sur la demande.
- h. ***Favoriser la participation inclusive et large à des réunions du FPHN peut renforcer la masse critique d'expertise pour enrichir les discussions, améliorant du coup la mise en œuvre.*** À cet égard, le Forum devrait encourager la participation d'un large éventail de parties prenantes, promouvoir le partage de meilleures pratiques et expériences, la cohérence de l'ensemble du système et la coordination mais également renforcer le rôle consultatif et l'adhésion des autres parties prenantes concernées.
- i. ***La contextualisation du système d'évaluation des FPHN dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, y compris les ODD est stratégique et peut aider à assurer un système intégré et coordonné qui favorise l'intégration et la mise en œuvre.*** Le programme de développement pour l'après-2015 et les ODD incarnent les objectifs et les domaines thématiques qui recourent les trois dimensions, ainsi que des impératifs de gouvernance et de paix et de sécurité. Le fait que les objectifs ne soient pas considérés comme autonomes, mais en rapport des uns aux autres et pris en compte dans un système de suivi, d'évaluation et de présentation de rapport, facilite la possibilité de renforcement de l'intégration et de la mise en œuvre.
- j. ***Le cadre des ODD fournira un cadre analytique commun pour le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports pour permettre la coordination et la comparabilité entre les pays, les sous-régions et les régions.*** Les objectifs devraient mettre l'accent sur les résultats et les moyens de mise en œuvre. Le cadre devrait assurer l'universalité et en

même temps consentir la différenciation des objectifs, des indicateurs et des méthodes de mesure qui tiennent compte des différents contextes et spécificités de développement.

- k. ***Le système d'évaluation du FPHN doit permettre l'examen des moyens de mise en œuvre.*** En plus d'évaluer directement les progrès concernant les moyens de mise en œuvre, il est essentiel d'apprécier les progrès dans ce sens par rapport à d'autres domaines thématiques. Cela permettra aux pays d'évaluer la mesure dans laquelle la disponibilité ou le manque de moyens de mise en œuvre ad hoc peut avancer ou entraver les progrès; mais aussi informer davantage les décisions et évaluer les progrès quant à la promotion de partenariat mondial pour le développement.
- l. ***L'émergence de nouveaux thèmes et objectifs dans le cadre des ODD par rapport au cadre des OMD, y compris ceux qui visent à intégrer les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable, nécessitera le renforcement du système d'évaluation.*** À cet égard, il va falloir des interventions bien coordonnées en vue de renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de la collecte et l'analyse des données. La révolution de données pour le développement durable adoptée par le SG devrait rendre cela possible.
- m. ***Il peut être nécessaire de procéder à des évaluations thématiques, notamment sur les questions nouvelles et émergentes pour compléter les évaluations basées sur les ODD. Ceux-ci autant que possible devraient recourir aux mécanismes d'examen existants au sein du système des Nations Unies.*** Les examens devraient analyser les défis, les contraintes de mise en œuvre, les leçons apprises sans oublier de se fonder sur l'approche des liens de la CDD pour faire ressortir les relations avec d'autres domaines thématiques, tout en soulignant les dimensions économiques, sociales et environnementales qui permettront de relever les défis de mise en œuvre d'une manière intégrée et synergique. Les évaluations devraient être présentées sous la forme de rapports d'évaluations thématiques qui complètent le *GSDR*.
- n. ***Des revues multipartites seront cruciales pour la réussite du processus d'évaluation.*** Les évaluations devraient être volontaires, dirigées par l'Etat, participatives et multi-niveaux fondées sur des faits depuis les niveaux local, national, sous régional, régional et international. Elles devraient également promouvoir le partage des meilleures pratiques et expériences, y compris les succès, les défis et les leçons pour mieux éclairer le processus de mise en œuvre.

B. Niveaux régional et sous-régional

70. Au Sommet mondial pour le développement durable, il avait été donné mandat aux commissions régionales de suivre la mise en œuvre des conclusions du Sommet et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable dans leurs régions respectives. Après cela, la Commission économique pour l'Afrique, de concert avec les institutions sœurs du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales, a régulièrement organisé des réunions régionales d'application pour l'Afrique en prélude aux sessions de la Commission du développement durable. Depuis 2003, le Comité du développement durable de la CEA a, sous diverses configurations, servi de cadre aux réunions régionales d'application.

71. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) ont souligné le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales, notamment les commissions régionales et leurs bureaux sous-régionaux, avaient joué dans la promotion d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et dans le resserrement des liens entre les institutions mondiales, nationales et locales. À cet égard, ils ont exhorté ces institutions à donner la priorité au développement durable et préconisé le renforcement des capacités des commissions régionales et de leurs bureaux sous-régionaux. Les participants à la réunion régionale d'application de 2012 se sont félicités de cette reconnaissance et ont recommandé que des mesures spécifiques soient prises pour renforcer la CEA et ses bureaux régionaux afin qu'ils puissent mieux aider les pays africains à atteindre les objectifs de développement durable, notamment en renforçant la capacité de ces pays de prendre en compte le développement durable, d'effectuer des évaluations et un suivi intégrés et de créer des plates-formes pour promouvoir le partage d'expériences et la mise en réseau des connaissances.
72. Les participants à la Réunion régionale d'application en 2012 ont recommandé la revalorisation de cette Réunion en Forum régional africain pour le développement durable chargé de réfléchir sur la contribution collective de la région aux réunions du Forum politique de haut niveau. Ils ont en outre recommandé que la CEA organise conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement la réunion du Forum régional africain pour le développement durable, en collaboration avec d'autres partenaires. En créant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2013, l'Assemblée générale a reconnu l'importance qui s'attache à la dimension régionale du développement durable et a invité les commissions régionales à contribuer au travail de Forum, notamment en organisant des réunions régionales annuelles, avec la participation d'autres entités régionales concernées, de grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées. Les participants à la Réunion régionale d'application de 2012 ont également souligné l'importance du rôle joué par la Commission et les divers acteurs régionaux.
73. La CEA est la commission régionale de l'ONU en Afrique et fait partie intégrante du paysage institutionnel africain. Sa force vient du fait qu'elle est le seul organisme onusien ayant mandat d'agir aux niveaux régional et sous-régional pour mobiliser les ressources et les mettre au service des priorités de l'Afrique. Cela est particulièrement pertinent au vu du fait que l'Union africaine a une perspective principalement régionale et sous-régionale. Compte tenu de cette position unique et des compétences multidisciplinaires de son personnel dans les domaines économique, social et environnemental, la CEA dispose d'atouts évidents aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Le rôle important de la CEA dans la promotion de l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable en Afrique est pleinement reconnu par les pays africains.
74. On ne saurait trop insister sur la pertinence de la Commission de l'Union africaine en tant qu'organe exécutif de l'Union et son rôle de chef de file dans la définition de l'agenda de développement durable du continent. Un autre aspect pertinent à noter est l'engagement actif de la Banque africaine de développement en tant qu'acteur clef pour ce qui est du soutien au programme de développement durable, notamment en finançant des initiatives de développement durable. Ces trois principales organisations dans le paysage

institutionnel de l'Afrique, agissant dans le cadre de leur secrétariat conjoint, seraient bien placées pour diriger le processus dans la région.

75. L'Agence de planification et de coordination du NEPAD, bras opérationnel de l'Union africaine pour ce qui est de la mise en œuvre du programme du NEPAD, constituerait un important partenaire à cet effet. Les commissions économiques régionales qui constituent les pierres angulaires de la Communauté économique africaine et œuvrent à la définition et à la mise en œuvre des programmes de développement durable de leurs sous-régions respectives seraient les principaux interlocuteurs des acteurs nationaux, notamment les gouvernements et les grands groupes.
76. Parmi les autres partenaires importants figurent le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en raison du rôle moteur qu'ils jouent dans l'appui au programme de la région concernant respectivement le développement et l'environnement au niveau régional, sous-régional et national. Le rôle de plaidoyer au niveau mondial que joue le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétaire général en faveur du programme de développement de l'Afrique enrichira cette importante dimension du partenariat.
77. Les participants à la Réunion régionale d'application de 2012 ont appelé à créer un cadre solide qui permettrait d'intégrer efficacement les trois dimensions du développement durable. Les préparatifs pour le Forum régional africain et la participation à celui-ci devraient assurer une coordination adéquate entre les délégations des États membres (qui peuvent comprendre des représentants des capitales, des missions diplomatiques africaines à Addis-Abeba et du Groupe africain à New York) et des grands groupes. Cela permettrait d'avoir des préparatifs bien étayés et bien coordonnés ainsi que des liens efficaces entre les processus locaux, nationaux et mondiaux.
78. S'agissant de suivre et d'évaluer la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional, la CEA, la Commission de l'Union africaine, la BAD, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les Communautés économiques régionales, entre autres institutions, peuvent jouer le rôle de chef de file. En matière de renforcement des capacités statistiques, la Commission africaine de statistique (l'équivalent de la Commission de statistique de l'ONU au niveau mondial) en particulier et, à la CEA, le Centre africain pour la statistique (l'équivalent, au niveau mondial, de la Division de statistique de l'ONU) devraient jouer un rôle moteur. À l'échelle sous-régionale, les communautés économiques régionales pourraient offrir le cadre institutionnel pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et en rendre compte dans chacune des cinq sous-régions avec l'appui des organismes des Nations Unies et d'autres institutions travaillant à ce niveau.
79. Les bureaux sous-régionaux de la CEA peuvent jouer un rôle important, étant donné leur position stratégique d'interface entre les capitales et les États membres. Les rapports sous-régionaux sur les objectifs de développement durable établis par ces bureaux s'inspireraient largement de ceux qui sont établis au niveau national. Les rapports sous-régionaux seraient, à leur tour, consolidés au niveau régional par les organisations partenaires travaillant à ce niveau. Le rapport mondial serait étayé par le rapport régional, ainsi que par les données et informations supplémentaires apportées notamment par les

institutions et organismes bilatéraux et multilatéraux, les organisations des Nations Unies et les organisations non gouvernementales mondiales. Le nouveau cadre de suivi et d'établissement des rapports serait plus efficace et plus rentable s'il s'appuyait sur les mécanismes existants à divers niveaux et les renforce. L'ensemble des institutions et des organismes mentionnés devraient être dotés de ressources suffisantes pour suivre efficacement les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs de développement durable et en rendre compte. À chaque niveau, l'établissement des rapports devrait faire intervenir les différentes parties concernées et être soumis à un examen de validation. C'est à l'issue de ce processus d'examen qu'un rapport sur les objectifs de développement durable en Afrique devrait être établi.

80. On retiendra la proposition de rapport mondial sur le développement durable qui constituerait un des outils pour renforcer l'interaction entre science et politique. Depuis 2005, la CEA conduit l'établissement du Rapport sur le développement durable en Afrique. Le Rapport sert d'instrument important pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable sur le continent. La première partie de ce rapport présente une évaluation globale des progrès au moyen d'indicateurs qui couvrent les dimensions économiques, sociales et environnementales, ainsi que l'aspect de la gouvernance du développement durable. La deuxième partie comprend une analyse de thèmes particulièrement importants pour le programme de développement durable de l'Afrique. Cependant, compte tenu de la production envisagée d'un rapport régional sur le développement durable, et à la lumière du processus de rationalisation des publications de la CEA consécutif à la restructuration de la Commission en 2013, le Rapport sur le développement durable en Afrique ne sera plus produit.
81. Pour ce qui est des examens thématiques, et dans le cas où ils seraient éventuellement admis comme faisant partie du système d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ceux qui concernent l'Afrique pourraient avoir lieu sous les auspices du Forum régional africain pour le développement durable, des comités statutaires de la CEA qui supervisent les différents sous-programmes de la Commission et de la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Les autres comités spécialisés importants de l'Union africaine sont la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie, la Conférence des ministres africains de l'industrie, les conférences des ministres de la santé, de l'éducation, de la mise en valeur des ressources naturelles de l'Union africaine, etc.
82. Pour ce qui est de la nécessité d'avoir une approche coordonnée et cohérente de l'appui de l'ONU à l'Afrique dans la mise en œuvre des accords relatifs au développement durable, les participants à la Réunion régionale d'application de 2012 ont reconnu l'important rôle joué par le Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations de l'ONU opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD et par les mécanismes sous-régionaux de coordination dans le maintien de liens efficaces avec le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national. Le Mécanisme intégrera désormais l'Agenda 2063 dans son programme d'appui.

83. Dans son rapport de synthèse sur le programme de développement pour l'après-2015, le Secrétaire général de l'ONU préconise une composante régionale d'examen par les pairs, adaptée aux besoins régionaux et sous-régionaux, mise en œuvre par les mécanismes existants dans le cadre d'un processus multipartite et participatif, et visant à examiner les rapports nationaux, à recenser les tendances régionales, les obstacles, les points communs, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Il est indiqué dans le rapport que les examens régionaux tiendraient compte et s'inspireraient de l'expérience et des réalisations de mécanismes tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Le MAEP est un mécanisme défini d'un commun accord, auquel les États membres de l'Union africaine adhèrent volontairement. Il a pour but de promouvoir et de renforcer des normes élevées de gouvernance. C'est un mécanisme d'autocontrôle qui n'est assorti d'aucune conditionnalité, et dont le mandat est de veiller à ce que les politiques et pratiques des pays participants soient conformes aux valeurs convenues dans les quatre domaines suivants: démocratie et bonne gouvernance politique; gouvernance et gestion économiques; gouvernance d'entreprise et développement socioéconomique. Des examens périodiques des États participants se déroulent dans le cadre du Mécanisme en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mutuellement convenus.

84. Le processus compte quatre composantes principales:

a) Le Comité des chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Forum du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs), qui en est la plus haute instance;

b) Le Groupe de personnalités éminentes, qui supervise le processus d'examen pour en assurer l'intégrité, examine les rapports et formule des recommandations à l'intention du Forum du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;

c) Le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui fournit des services de secrétariat, des services techniques, des services de coordination et des services administratifs;

d) La Mission d'examen de pays, constituée d'une équipe qui se rend dans les pays membres pour y examiner les progrès réalisés et établir un rapport du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sur ces pays¹¹.

85. Le Mécanisme pourrait intégrer d'importants objectifs de développement durable et servir de cadre d'examen par les pairs des engagements correspondants pour compléter ainsi le processus du Forum régional africain pour le développement durable. À la lumière des débats qui ont eu lieu à ce jour, les commissions régionales seront sans doute appelées à promouvoir certaines activités d'examen ou d'évaluation par les pairs en appui à l'examen mené dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. D'aucuns ont proposé que les commissions régionales accueillent tout ou partie des examens prévus dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, une proposition qui ne manquera pas de soulever la question de savoir comment assurer la meilleure utilisation possible du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

¹¹ Des informations sur les domaines thématiques du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sont disponible sur le site <http://www.nepad.org/system/files/APRM.pdf>, consulté le 30 mars 2015.

86. Fruit de la collaboration entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'examen mutuel de l'efficacité du développement est un processus de responsabilisation mutuelle, lancé en réponse à une requête formulée, en 2003, par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD. Son objectif est d'évaluer les activités menées par l'Afrique et ses partenaires pour donner suite aux engagements pris s'agissant du développement en Afrique, les résultats obtenus et les priorités à adopter. Il complète les auto-évaluations effectuées par chacune des parties au partenariat et s'intéresse davantage aux engagements pris collectivement par les dirigeants politiques, qu'à ceux pris individuellement par les gouvernements nationaux. Ce faisant, il tente de saisir la performance globale, tout en ne perdant pas de vue qu'en ce domaine, il existe de grandes variations et des différences entre pays africains (CEA, 2012).
87. Le rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement présente des questions thématiques très diverses et les engagements correspondants pris par l'Afrique et ses partenaires de l'OCDE, parallèlement aux programmes d'action pertinents qui sont soit déjà en cours ou à mettre en œuvre pour mieux aborder ces questions et honorer les engagements. Il ne cherche pas à susciter de nouveaux engagements, mais plutôt à suivre l'exécution de ceux déjà pris (en faisant la part des nouveaux engagements pouvant émerger de divers forums)¹². L'examen mutuel de l'efficacité du développement offre ainsi une bonne occasion de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des engagements qui lient l'Afrique à ses partenaires dans le cadre du partenariat mondial pour le développement durable.

Conclusion et recommandations

88. Dans sa décision sur les fonctions et les processus d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu l'importance de la dimension régionale et le rôle des commissions régionales et de leurs partenaires dans ce domaine. Elle a aussi tenu compte de la nécessité de resserrer les liens avec les mécanismes régionaux, nationaux et locaux et de s'assurer la participation effective des pays en situation particulière. En Afrique, le Comité du développement durable de la CEA, dans ses différentes configurations, avait servi, pour les réunions régionales d'application, de cadre de réflexion sur la contribution collective de la région aux sessions de la Commission du développement durable, et les résultats étaient impressionnants. Les solides préparatifs de l'Afrique pour Rio+20 ont aidé le continent à faire prendre en compte ses préoccupations, ses priorités et ses intérêts dans le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons ».
89. L'expérience acquise dans l'organisation des réunions régionales pour l'Afrique a permis d'organiser avec succès la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, convoquée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD dans le cadre des consultations africaines sur le programme de développement de l'après-2015. Le Document final de la réunion a été adopté en tant que contribution technique aux travaux du Comité de haut niveau. Il fait partie des documents

¹² http://hubrural.org/IMG/pdf/oced_eca_promise_and_performance.pdf, consulté le 30 mars 2015.

clefs qui ont aidé les négociateurs africains à définir leur position dans les consultations mondiales sur le développement durable à New York.

90. L'organisation du Forum régional africain pour le développement durable, en prélude aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, s'appuiera sur l'expérience de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique. Dans ce contexte, l'important rôle joué par les acteurs régionaux, notamment la CEA, la Commission de l'Union africaine, la BAD, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales, le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Afrique et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique est bien reconnu. Le processus d'examen prévu aux niveaux national et local est destiné à alimenter le processus régional. La plate-forme du Mécanisme de coordination régional pour l'Afrique et les mécanismes d'examen existants tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'examen mutuel de l'efficacité du développement auront une importance cruciale pour ce processus.

91. Le Forum régional africain pour le développement durable souhaite peut-être examiner les messages suivants destinés à étayer la contribution collective du Forum aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

a) **S'appuyer sur l'expérience de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique, notamment les succès remportés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de cette expérience, sera essentiel pour la bonne organisation du Forum régional africain pour le développement durable.** À cet égard, la CEA devrait organiser les forums régionaux conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la BAD et en collaboration avec le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Afrique et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés. Étant donné que le Forum régional africain pour le développement durable servira de cadre pour l'examen de la contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sa périodicité et son programme doivent s'inspirer de ceux de ce dernier Forum.

b) **Le rôle important des commissions régionales et de leurs bureaux sous-régionaux dans la promotion d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, y compris la promotion de liens efficaces entre les institutions locales, nationales et mondiales, est bien reconnu.** À cet égard, et allant dans le sens des encouragements et des recommandations de Rio+20 et de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique de 2012, des mesures concrètes doivent être prises pour doter la CEA de postes supplémentaires et de ressources opérationnelles suffisantes pour renforcer son appui aux pays africains dans la mise en œuvre du développement durable. Les besoins en ressources supplémentaires pourraient être satisfaits dans le cadre du budget ordinaire de l'Assemblée générale et grâce à des ressources extrabudgétaires provenant de mécanismes de partenariat mondial pour le développement.

c) **La création d'une plate-forme renforcée pour assurer une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable contribuera au succès du Forum régional africain pour le développement durable.** À cette fin, il convient

d'associer aux préparatifs du Forum et à la participation à celui-ci les parties prenantes gouvernementales et les grands groupes s'intéressant aux trois dimensions du développement durable, et d'assurer une coordination efficace entre les délégations des États membres venant des capitales, les missions africaines à Addis-Abeba et les groupes africains à New York et à Genève.

d) La mise en service effective du cadre de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional nécessite un véritable engagement de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de la BAD, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et des communautés économiques régionales. Pour chacune des cinq sous-régions de l'Afrique, les communautés économiques régionales devraient fournir le cadre institutionnel nécessaire pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et en rendre compte, avec le soutien des organismes des Nations Unies opérant à ce niveau, y compris les bureaux sous-régionaux de la CEA. L'examen au niveau sous-régional devrait s'appuyer sur les processus d'examen au niveau national. Les rapports sous-régionaux devraient à leur tour étayer le rapport de l'Afrique sur les objectifs de développement durable. Le même processus devrait être utilisé pour produire les rapports d'examen thématiques jugés nécessaires.

e) L'Agenda 2063 constitue pour l'Afrique le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et du cadre des objectifs de développement durable qui l'accompagne. À cet égard, l'Agenda, qui est assorti d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, devrait fournir un cadre solide de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour une exécution efficace aux niveaux national, sous-régional et régional.

f) L'Afrique dispose de nombreuses plates-formes à même de soutenir les examens thématiques pouvant être effectués sous les auspices du Forum régional africain pour le développement durable. Celles-ci comprennent les divers comités statutaires de la CEA, la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Dans le cas où les examens thématiques seraient admis comme faisant partie du processus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ces plates-formes, en plus de celles qui relèvent du système des Nations Unies, devraient être mises à contribution, étant donné leur atout, qui est de réunir la masse critique de compétences nécessaires pour examiner un domaine thématique particulier.

g) Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique joue un rôle important dans la promotion du programme de développement durable dans la région. Ce mécanisme de coordination régionale de l'appui que l'ONU apporte à l'Afrique sur la base de cadres de développement existants, comme le NEPAD et l'Agenda 2063, devrait assurer la cohérence et la coordination de l'appui du système à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en Afrique, ainsi que du système d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable par le biais du Forum régional africain pour le développement durable .

h) **Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est défini d'un commun accord et adopté volontairement par les États membres de l'Union africaine afin de promouvoir et de renforcer des normes élevées de gouvernance.** C'est un mécanisme d'autocontrôle qui n'est assorti d'aucune conditionnalité. Il répond aux critères définis dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de développement de l'après-2015 et devrait être actualisé de façon à intégrer les engagements et les objectifs clefs de développement durable et à fournir ainsi une plate-forme en Afrique pour les examens individuels de pays, examens que les commissions régionales pourraient conduire dans le cadre du processus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

i) **L'examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice portant sur la responsabilité mutuelle, entrepris conjointement par la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques, en réponse à une demande du Comité des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD en 2003.** Il ne s'agit pas dans le rapport de susciter de nouveaux engagements, mais plutôt de suivre l'exécution de ceux déjà pris, tout en en faisant la part des nouveaux engagements pouvant émerger de divers forums. Le rapport devrait compléter d'autres outils de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport sur les engagements relatifs au partenariat mondial pour le développement durable entre l'Afrique et ses partenaires.

C. Niveaux national et local

92. À Rio+20, les pays ont souligné la nécessité d'une planification et d'une prise de décisions plus cohérentes et mieux intégrées aux niveaux national, infranational et local, et appelé pour cela les pays à consolider les institutions nationales, infranationales et locales ou les organes et processus multipartites concernés qui traitent du développement durable, notamment en coordonnant et en facilitant l'intégration effective de ses trois dimensions. Les participants à la Réunion régionale d'application ont réaffirmé l'importance de telles dispositions au niveau national et recommandé que les organismes nationaux en charge du développement durable consolident et assurent la prise en compte de celui-ci aux niveaux les plus élevés des organes décisionnels gouvernementaux, du secteur privé et des organisations de la société civile. En outre, le mode de fonctionnement de ces organismes de coordination devrait assurer la participation de l'ensemble des ministères, des entités gouvernementales pertinentes et d'autres acteurs concernés et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités dans le développement durable. Les participants à la Réunion ont également fait les recommandations ci-après:

a) Le mandat, la localisation et l'organigramme des organes de coordination nationaux, devraient permettre l'existence de liens horizontaux et verticaux et assurer un traitement intégré des trois dimensions du développement durable. En outre, la composition des organismes de coordination nationaux devrait être élargie et assurer la participation pleine et efficace de tous les ministères, entités gouvernementales et grands groupes concernés. Il convient d'adopter ou d'améliorer l'utilisation et l'application des approches et des outils, dont les évaluations intégrées, susceptibles de favoriser l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable;

b) Les organismes de coordination nationaux devraient guider l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans afin d'assurer des synergies et d'éviter les

chevauchements et les doubles emplois. Ils devraient en outre assurer des mécanismes participatifs qui permettent la participation active de l'ensemble des parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, au processus décisionnel et à l'exécution des activités. Ils devraient aussi avoir un rôle de sensibilisation et de plaider concernant les questions de développement durable et servir de cadre pour le partage de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances;

c) Les organismes de coordination nationaux du développement durable devraient disposer, aux échelons locaux, de structures décentralisées chargées de guider la mise en œuvre et de veiller à ce que l'impact désiré soit obtenu à ces niveaux-là. Ils devraient être encouragés à reconnaître et à inclure les expériences locales, les enseignements tirés et les mesures prises dans les solutions et accords sur la durabilité pour ensuite alimenter les politiques et les processus décisionnels au niveau national;

d) La Commission économique pour l'Afrique devrait, de concert avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, et en partenariat avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires, soutenir le renforcement des capacités et promouvoir le partage de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances entre les organismes de coordination.

93. Trois niveaux d'intervention sont prévus pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son processus de suivi et d'évaluation. Au niveau national, le gouvernement, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et du secteur tertiaire, les groupements féminins et de jeunes, les groupements communautaires, seront responsables de l'exécution des principales activités relevant de l'Agenda. À l'échelle régionale, les communautés économiques régionales et les associations professionnelles et du secteur tertiaire serviront de pivot de la mise en œuvre dans les États membres. Elles adapteront le cadre de résultats de l'Agenda 2063 aux spécificités régionales et faciliteront ou coordonneront l'exécution par les États membres, de même qu'elles élaboreront et mettront en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation au niveau régional. Au niveau continental, les organes de l'Union africaine, en particulier la Commission de l'Union africaine, se chargeront de définir le cadre général des résultats ainsi que celui du suivi et de l'évaluation, en se fondant sur les contributions des communautés économiques régionales.

94. Dans son rapport, le Secrétaire général de l'ONU préconise une composante nationale pilotée par les pays eux-mêmes et destinée à assurer l'application du principe de responsabilité. Il considère que l'examen réalisé au niveau national devrait occuper la plus large place dans le processus d'ensemble. Cette composante s'appuierait sur les mécanismes et processus nationaux et locaux existants, et prévoirait la participation de multiples parties prenantes, y compris les administrations nationales et locales, les parlements, la société civile, les milieux scientifiques et universitaires et le monde des affaires. Il s'agirait d'établir des critères de référence, de revoir le cadre de politique nationale, d'évaluer les progrès accomplis, de tirer les enseignements de l'expérience, d'envisager des solutions, d'assurer un suivi et de faire rapport à ce sujet. À cette fin, les progrès réalisés par chaque pays seraient essentiellement consignés dans des rapports dont le format serait harmonisé à l'échelle mondiale, à savoir un rapport gouvernemental, un rapport des parties prenantes nationales, auquel contribueraient les acteurs non

gouvernementaux nationaux, et un rapport réunissant les informations et données obtenues des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales.

95. Les objectifs et cibles de développement durable proposés devraient, entre autres buts, servir à rallier différents acteurs, à stimuler la volonté et l'initiative politiques et à encourager tous les pays à travailler en vue de définir un ensemble de priorités, d'où la nécessité d'harmoniser le suivi et le compte rendu des progrès réalisés. Or, les ambitions et les processus de développement varient suivant les contextes. Aussi, pour être efficaces, les objectifs et cibles mondiaux doivent-ils être adaptés aux contextes régionaux et nationaux et tenir compte des situations de départ.
96. On a reproché aux objectifs du Millénaire pour le développement de ne pas tenir dûment compte des contextes nationaux et des situations de départ, et de rendre ainsi ambigu le rapport entre les cibles et les indicateurs convenus pour le suivi mondial et les possibilités d'adaptation au contexte national. De même, les recommandations de cibles et d'indicateurs mondiaux passent parfois aux yeux des pays pour des prescriptions. Aussi, les objectifs de développement durable proposés n'ont-ils pas pour but de fixer des priorités nationales ou de s'y substituer; ils pourraient être mis en œuvre avec différents degrés de sélection, de modification ou d'adaptation aux contextes nationaux.
97. Par ailleurs, comme dans le cas des OMD, certains pays peuvent décider de compléter les cibles et les indicateurs proposés avec d'autres cibles et indicateurs qu'ils jugent mieux adaptés à leur contexte de développement national. Les enseignements tirés des OMD devraient orienter la manière dont les pays pourraient constamment et efficacement revoir leurs propres objectifs, cibles et indicateurs dans le cadre de processus participatifs nationaux, le programme mondial de développement pour l'après-2015 pouvant constituer une référence sans être nécessairement une prescription. Cela est crucial pour assurer l'appropriation, l'engagement et la responsabilité au niveau national.
98. S'agissant des mesures de suivi et d'évaluation de la performance et des résultats des objectifs de développement durable, les institutions et les organismes chargés de les appliquer devront être clairement désignés et dotés de mandats et de capacités appropriées. Cela devrait être le cas à tous les niveaux: communautaire, national, sous-régional, régional et international. Ainsi, au niveau communautaire, il faudrait renforcer les entités des collectivités locales ou des conseils communautaires chargés du suivi et de l'établissement des rapports, afin qu'elles puissent contribuer aux enquêtes visant à établir des données et des rapports d'exécution pertinents. Au plan infranational, l'administration provinciale ou les gouvernements des États fédérés, le cas échéant, devront améliorer l'aptitude des mécanismes existants de suivi et d'établissement de rapports à rassembler des statistiques et des rapports communautaires en vue d'établir des rapports nationaux d'exécution. Les rapports des provinces ou des États fédérés devraient davantage être consolidés au niveau national par des institutions et organismes désignés. À ce stade, le bureau national de statistique doit jouer un rôle fondamental dans la production de données actualisées et fiables.
99. Pour ce qui est d'assurer l'appropriation, l'engagement politique et la responsabilité au niveau national, il est fondamental que le suivi international du développement mondial s'appuie, dans la mesure du possible, sur des statistiques officielles établies par des services nationaux de statistique. Les systèmes statistiques nationaux, en particulier les bureaux nationaux de statistique, devraient jouer le rôle de chef de file aux niveaux

national et local. Il faudra à cet effet renforcer les capacités (techniques, humaines et financières) nationales en matière de collecte, de compilation et d'analyse de données, ainsi que d'établissement de rapports sur les cibles et les indicateurs nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation effectifs des objectifs de développement durable.

100. Si les capacités nationales se sont améliorées depuis la mise en place du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et que des indicateurs ont été établis en 2001 avec le précieux appui international au développement des statistiques nationales, la plupart des systèmes statistiques nationaux manquent encore cruellement de ressources et leurs résultats laissent à désirer tant du point de vue du délai de diffusion des données que de celui de la fiabilité de ces données. Bien que l'examen de la pénurie de données se poursuive à différents niveaux, il sera difficile de produire des statistiques complètes, comparables et de bonne qualité pour mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Même quand elles existent, ces statistiques ne sont pas souvent ventilées de manière appropriée pour permettre une comparaison entre échelles spatiales et périodes de temps ou même un regroupement spécial par sexe ou d'autres structures sociales, réduisant ainsi la possibilité de suivre de près les progrès et d'en rendre compte.
101. Parmi les principaux défis auxquels sont confrontés les systèmes statistiques nationaux figurent les suivants: insuffisance de moyens humains et institutionnels des services chargés de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion des statistiques; manque d'outils techniques, d'un train de mesures et d'un cadre adéquats de soutien aux efforts de production de données; insuffisance de fonds et mauvaise coordination institutionnelle. À cela s'ajoute le fait que, dans leur appui, les donateurs privilégient trop souvent la collecte des données et n'accordent guère d'attention au renforcement des capacités nationales en matière de suivi, d'établissement de rapports, d'analyse et d'élaboration d'indicateurs. Pour soutenir les objectifs de développement durable, les programmes de renforcement des capacités et de collecte de données devraient accorder une plus grande attention aux techniques analytiques et aux processus d'après la collecte des données, notamment les techniques d'estimation statistique permettant de corriger les lacunes de données.
102. Il faudrait donc, dans le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable, mettre davantage l'accent sur ces systèmes et accroître les efforts et les ressources d'appui à la mise en œuvre effective des objectifs. Il serait utile dans les premières phases du processus d'examiner en détail les lacunes des données et les limites de la compilation des données par pays et par objectif, en vue de remédier aux problèmes potentiels de manque de moyens dans les services statistiques nationaux. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, il convient de renforcer, à tous les niveaux, la transparence, la responsabilité et la participation nationale dans toute estimation qui ne s'appuie pas sur les données rapportées, en veillant à utiliser des méthodes reproductibles et faciles à comprendre par les utilisateurs et les acteurs nationaux. Là où les organismes internationaux utilisent leurs propres méthodes d'estimation et de modélisation pour améliorer la comparabilité et corriger les lacunes de données, l'élaboration et l'application de ces méthodes devraient se faire avec la participation des pays. Il faudrait améliorer la consultation et l'appui apporté aux services nationaux de statistique pour assurer la collaboration et renforcer le rôle directeur des pays.

103. S'agissant des nouveaux thèmes liés aux objectifs de développement durable, une attention particulière doit être accordée aux besoins en ressources et aux incidences en termes de coût ainsi que de continuité et de qualité des données. Il est essentiel de trouver, dès le départ, de nouvelles ressources pour appuyer les nécessaires opérations de collecte, de compilation et de diffusion de données. Étant donné que les capacités statistiques de l'Afrique sont faibles, leur renforcement dans les trois dimensions du développement durable devrait figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Il faudrait renforcer les capacités statistiques nationales dans les domaines de la collecte et de l'analyse des données ainsi que de l'établissement des rapports pour permettre des évaluations en temps opportun.
104. La coopération et les partenariats techniques entre les institutions régionales et leurs États membres doivent continuer d'aider à adapter les objectifs, les cibles et les indicateurs mondiaux et régionaux aux circonstances et aux priorités nationales, s'agissant notamment de l'exécution des nécessaires programmes de données de base et de la compilation des indicateurs nationaux, ainsi que des analyses de données et de l'établissement de rapports intégrant les préoccupations régionales et mondiales. Le Secrétaire général de l'ONU souligne dans son rapport le devoir pour la communauté internationale d'accroître sensiblement l'appui aux pays et aux bureaux nationaux de statistique qui ont cruellement besoin de moyens leur permettant de produire, de recueillir, de ventiler, d'analyser et de partager les données qui sont vitales pour le nouveau programme. La révolution envisagée dans la façon d'établir des données pour le développement durable pourrait être la réponse.

Conclusion et recommandations

105. L'appropriation par les pays est une condition essentielle de l'efficacité de l'intégration, de la mise en œuvre et des processus d'examen. À cet égard, les approches fondées sur une participation nationale élargie renforceront l'engagement, la responsabilité et l'appropriation nécessaires. Les structures nationales et les organes de coordination guident l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de développement durable. Les organismes de coordination nationaux traduisent les cadres mondiaux et régionaux en actions nationales et locales, fournissent le cadre pour une planification cohérente et intégrée et la prise de décision au niveau national et assurent des liens efficaces entre le niveau local et le niveau mondial. L'examen au niveau national est, par conséquent, le plus important dans le processus d'examen mondial, pour lequel l'application d'une démarche participative est cruciale. À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 met l'accent sur la nécessité d'un processus d'examen participatif et souligne l'importance des bilans nationaux, qui devraient éclairer les processus d'examen aux niveaux sous-régional, régional et mondial, dans l'ordre, renforçant ainsi l'appropriation nationale et la légitimité du processus d'examen mené dans le cadre du Forum politique de haut niveau.
106. Les problèmes nouveaux liés au programme de développement pour l'après-2015 pourraient toutefois exercer une pression supplémentaire sur des systèmes nationaux de suivi et d'établissement de rapports déjà faibles. À cet égard, les besoins en ressources, les incidences en termes de coût et les contraintes en matière de données devraient bénéficier d'une attention particulière aux fins de processus de mise en œuvre et d'examen efficaces. Par conséquent, les institutions nationales chargées du suivi, de l'évaluation et

de l'établissement des rapports à tous les niveaux devront être clairement désignées et dotées de mandats et de ressources adéquats. Cela demande un soutien accru de la communauté internationale et une révolution dans la façon d'établir les données relatives au développement durable, que le Secrétaire général considère dans son rapport précité comme des catalyseurs importants pour un système d'examen.

107. Le Forum régional africain pour le développement durable souhaitera peut-être examiner les messages suivants destinés à enrichir sa contribution collective à la réunion du Forum politique de haut niveau de 2015.

a) **Les organismes nationaux de coordination du développement durable sont essentiels pour avoir des processus cohérents et intégrés de planification et de prise de décision au niveau national et pour assurer une liaison efficace entre le niveau local et le niveau mondial.** Les organismes nationaux de développement durable devraient veiller à l'intégration des trois dimensions du développement durable et promouvoir la prise en compte du développement durable par les plus hautes instances du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile. Le mode de fonctionnement de ces instances devrait assurer la participation de tous les ministères, entités gouvernementales et autres acteurs concernés pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats.

b) **Le processus d'examen national est le plus important des processus qui concourent à l'examen général, pour lequel une démarche participative est essentielle.** Le processus devrait s'appuyer sur les mécanismes et processus nationaux et locaux existants et sur une large participation des diverses parties prenantes, sous la direction des autorités nationales et locales et avec la collaboration des parlements, de la société civile, de la communauté scientifique, du monde universitaire et des entreprises. Les principaux résultats de l'examen pourraient être un rapport du gouvernement, un autre des parties prenantes nationales et un troisième du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs contribuera aux examens nationaux en facilitant l'élaboration des stratégies et des mesures nationales de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

c) **Les objectifs de développement durable proposés n'ont pas pour but de fixer les priorités nationales ou à s'y substituer. Ils pourraient être mis en œuvre avec plus ou moins de préférences, de modifications ou d'adaptations aux contextes nationaux.** Pour favoriser l'appropriation, l'engagement et la responsabilité au niveau national, les pays doivent continuellement revoir leurs propres objectifs et indicateurs, en utilisant de processus participatifs nationaux et en s'appuyant sur le cadre du programme mondial de développement pour l'après-2015 en tant que référence utile, mais pas nécessairement une prescription. Même si l'Agenda 2063 semble globalement concorder avec le programme de développement pour l'après-2015, il serait utile d'effectuer une analyse systématique de tous les objectifs et indicateurs, en tenant compte des contextes nationaux et des objectifs plus larges de développement durable à long terme.

d) **Les institutions chargées du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports à tous les niveaux doivent être clairement désignées et dotées de mandats et de capacités adéquats.** Au niveau communautaire, les unités relevant des collectivités locales ou des conseils des collectivités locales qui sont chargées du suivi et d'établissement de rapports doivent être renforcées afin qu'elles contribuent à produire des données et des rapports de

mise en œuvre pertinents. Au niveau infranational, les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports infranationaux devraient également être renforcés. Les rapports établis à l'échelle des provinces ou des États fédérés devraient être consolidés au niveau national par les institutions et organismes désignés à cet effet. À cet égard, les bureaux nationaux de statistique, qui sont appelés à jouer un rôle fondamental, devraient être renforcés afin qu'ils puissent produire des données actualisées et fiables.

e) **Le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable exerceraient une pression supplémentaire sur les systèmes statistiques.** Il y a lieu d'examiner en détail les lacunes de données et les limites de la compilation des données par pays et par objectif, en vue de remédier aux problèmes potentiels de manque de moyens dans les services nationaux de statistique. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, il convient de renforcer, à tous les niveaux, la transparence, la responsabilité et la participation nationale dans toute estimation qui ne s'appuie pas sur les données rapportées, en veillant à utiliser des méthodes reproductibles et faciles à comprendre par les utilisateurs et les acteurs nationaux.

f) **En ce qui concerne les nouveaux thèmes liés aux objectifs de développement durable, les besoins en ressources, les incidences en termes de coût et les contraintes en matière de données devraient bénéficier d'une attention particulière.** Il convient, dès le départ, de trouver de nouvelles ressources pour appuyer les nécessaires opérations de collecte, de compilation et de diffusion de données. Les pays continueront d'avoir besoin d'aide pour améliorer leurs systèmes statistiques. La communauté internationale doit accroître sensiblement l'appui aux pays et aux bureaux nationaux de statistique qui ont cruellement besoin de moyens leur permettant de produire, de recueillir, de ventiler, d'analyser et de partager les données qui sont vitales pour le nouveau programme. La révolution des données envisagée pour le développement durable devrait être orientée vers la satisfaction de ces besoins.

IV. Partenariat mondial pour le développement

108. L'économie mondiale et le paysage du développement ont profondément évolué depuis que les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ont été définis en 2005 et revus à Accra en 2008 en tant que cadres pour l'efficacité du développement. Accroître l'efficacité de la coopération au service du développement en tant que vecteur de réduction de la pauvreté exige un changement fondamental d'orientation – le passage d'une approche dominée par les structures mondiales vers une autre dirigée par les pays, celle dans laquelle la diversité des intervenants dans les partenariats pour le développement et les rôles importants mais différents que joue chaque pays sont reconnus. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été adopté en reconnaissance de cet état de fait. Il incarne cette réorientation par les quatre principes devant guider la réalisation des objectifs communs de développement, à savoir l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement ouverts à tous, la transparence et la responsabilité mutuelle.

109. Réaliser le développement durable en Afrique nécessite la mobilisation de moyens adéquats de mise en œuvre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays. À cet égard, les positions exprimées dans le Document final de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, la Position commune africaine

sur le programme de développement pour l'après 2015 et l'Agenda 2063 présentent une importance considérable. En ce qui concerne le partenariat mondial pour le développement, la stratégie et les moyens de mise en œuvre énoncés dans le Document final de l'Afrique sur les objectifs de développement durable sont cruciaux. Le résultat de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait changer la donne concernant la mise en œuvre du développement durable, en particulier le programme de développement pour l'après-2015, qui devrait être adopté en septembre 2015.

110. Le Forum régional africain pour le développement durable souhaite peut-être examiner les messages ci-après destinés à enrichir la contribution collective du Forum aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

a) **Des moyens de mise en œuvre adéquats sont nécessaires pour réaliser le développement durable en général et les objectifs de développement durable en particulier.** Il s'agit notamment des ressources financières, de la mise au point des technologies et de leur transfert, du renforcement des capacités, de l'intégration régionale, du commerce et de l'accès aux marchés, ainsi que de la coopération Sud-Sud. Ces moyens ne s'excluent pas mutuellement et devraient être utilisés de manière complémentaire pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre.

b) **L'Afrique reconnaît qu'elle doit prendre la responsabilité de son développement et, à cette fin, s'efforcer de mieux mobiliser les ressources financières intérieures pour réaliser les objectifs de développement durable.** Elle devrait donc accroître l'épargne intérieure et améliorer la collecte des recettes publiques. Elle devrait aussi puiser dans les importants flux de capitaux privés, qui représentent des sources de financement du développement. Elle devrait également améliorer la gouvernance, instaurer un climat propice à l'investissement national et étranger et endiguer les flux financiers illicites. Cependant, les actions régionales devraient être soutenues par un environnement international propice et des partenariats mondiaux efficaces dans la mobilisation des ressources. À cet égard, l'Afrique exhorte ses partenaires de développement à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis du continent.

c) **Les besoins de financement du développement durable dépassent de loin les ressources pouvant être mobilisées au plan interne.** Les pays développés devraient donc honorer leur engagement d'atteindre la cible définie par l'ONU de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement; fournir entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés et convenir d'un délai pour atteindre ces objectifs et encourager le secteur privé, notamment les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile, à fournir une assistance financière et technique aux pays en développement.

d) **L'endiguement des flux financiers illicites et la réduction des coûts des envois de fonds peuvent permettre à l'Afrique d'économiser des milliards de dollars.** À cet égard, les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques devraient redoubler d'efforts en matière de normes de divulgation. Les partenariats internationaux devraient mieux tenir compte des problèmes de flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. L'engagement pris par la Banque mondiale en 2009, avec l'appui

des chefs d'État du G-8, de réduire le coût moyen mondial des transferts de fonds de 10 % à 5 % à l'horizon 2014 doit être honoré en tenant compte du contexte spécifique de l'Afrique.

e) **La Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Addis-Abeba en juillet 2015, devrait aboutir à des résultats audacieux et ambitieux qui assurent un financement prévisible et adéquat pour le développement.** À cet égard, l'Afrique appelle à accroître l'appui aux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral du continent.

f) **Le développement et le transfert des technologies comptent parmi les principaux moyens de mise en œuvre, et les pays africains devront utiliser la technologie s'ils veulent passer à un mode de développement plus durable.** Il est impératif de combler le fossé technologique pour promouvoir l'industrialisation durable, la croissance inclusive et la transformation sur l'ensemble du continent africain. Les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 dépendront de ceux réalisés concernant les moyens de mise en œuvre, notamment la finance et la technologie. À cette fin, la communauté internationale devrait s'engager à apporter un appui adéquat à la création d'un réseau continental de centres d'excellence et de pôles de connaissances, en se servant des réseaux et des arrangements institutionnels existants pour évaluer les besoins et repérer, développer, adapter et transférer des technologies propres.

g) **Le renforcement des capacités est crucial pour la mise en œuvre du développement durable, notamment pour créer des économies inclusives et sobres en ressources dans les pays en développement.** À cet égard, la communauté internationale devrait s'engager à soutenir la mise en œuvre des cadres régionaux de renforcement des capacités, notamment le Cadre stratégique pour le développement des capacités du NEPAD, qu'il convient d'actualiser. Il faudrait également appuyer l'élaboration de stratégies nationales globales de développement des capacités qui intègrent tous les aspects de ce développement, dont la valorisation des ressources humaines et le développement organisationnel et institutionnel.

V. Soumission et présentation

111. La session 2015 du Forum régional africain pour le développement durable demande à la CEA de transmettre officiellement ses messages clefs au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2015, par le canal du secrétariat de ce dernier, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, au plus tard le... juin 2015. Par ailleurs, elle prie le Président du Forum régional africain pour le développement durable, (nom), du ... (pays), de présenter, à l'occasion de la séance consacrée aux résultats des forums régionaux pour le développement durable, les messages clefs du Forum régional africain au Forum politique de haut niveau, qui se réunira à New York le 1^{er} juillet 2015.

Références

Assemblée générale des Nations Unies (2012). Première contribution du Secrétaire général aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable., soixante-septième session de l'Assemblée générale. 12 décembre, version préliminaire, non éditée. Disponible (en anglais) sur le site Web: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1494sgreportsdgs.pdf>.

_____ (2012). *Summary of the special event of the second Committee of the General Assembly – Conceptualizing a Set of Sustainable Development Goals*. 24 octobre. Disponible à l'adresse Web: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1433Long%20Summary%20SDG%20event.pdf>.

_____ (2013). *Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable*. Rapport du Secrétaire général. A/67/757. 26 février. Disponible à l'adresse Web: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/243/19/PDF/N1324319.pdf?OpenElement>.

_____ (2013). *Structure et modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable*. Disponible à l'adresse Web: <http://www.un.org/press/fr/2013/AG11393.doc.htm>.

Bernstein, S.(2013) *The Role and Place of the High-Level Political Forum in Strengthening the Global Institutional Framework for Sustainable Development*. Accessible à l'adresse Web suivante: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2331Bernstein%20study%20on%20FPHN.pdf>.

Commission de l'Union africaine (2015), *L'Agenda 2063: L'avenir que nous voulons pour l'Afrique*. Accessible à l'adresse Web suivante: http://agenda2063.au.int/en/home?page=8&wptouch_preview_theme=enabled.

Commission économique pour l'Afrique (2005), *Conseils nationaux pour le développement durable en Afrique: Une étude des institutions et de leur fonctionnement*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (2008), *Rapport sur le développement durable en Afrique: Examen quinquennal de la mise en œuvre en Afrique des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (2011), *Les stratégies nationales de développement durable en Afrique: Évaluation dans seize pays*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (2012). *Progrès accomplis vers le développement durable*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (2013). *Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique pour les processus de suivi post-Rio+20*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (2013). *Document final de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (2015). *Rapport régional africain sur les objectifs de développement durable*. Addis-Abeba (Éthiopie).

_____ (à venir). *Indicateurs essentiels du développement durable*. Addis-Abeba (Éthiopie).

Dalal-Clayton, Barry et coll. (1998), *Rethinking Sustainable Development Strategies: Promoting Strategic Analysis, Debate and Action*. Accessible à l'adresse Web suivante: <http://www.presidency.ro/include/nssd/docs/phpQEFS2E.pdf>.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et Programme des Nations Unies pour le développement, *Synthèse des rapports nationaux pour Rio +20*. Accessible à l'adresse Web suivante:

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/742RIO+20_Synthesis_Report_Final.pdf.

Department for International Development (Ministère britannique de la coopération internationale) – Centre for Aid and Public Expenditure for Overseas Development Institute (2000). (2000), *Strategies for Sustainable Development: Can country-level strategic planning frameworks achieve sustainability and eliminate poverty?* Document de travail. Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Division du développement durable de l'ONU (2005). *National Sustainable Development Strategies: Challenges, Approaches and Innovations in Strategic and Coordinated Action*. Expert Group Meeting on Reviewing National Sustainable Development Strategies. New York, 10 et 11 octobre. Disponible sur le site: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1427crp_10.pdf.

Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (2012), «*Guidance in Preparing a National Sustainable Development Strategy: Managing Sustainable Development in the New Millennium*», Document d'information n° 13. Accessible à l'adresse Web suivante:

http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_nsd/nsds/nsds_pdfs/NSDS_map_bg_note.pdf.

_____ (2015). *2015 High-level Political Forum Reviews and the UN System: Preliminary thinking* (document de travail provisoire du 19 janvier). New York.

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (2012). «*Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*». Rapport au Secrétaire général. Disponible à l'adresse:

http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/unttreport_fr.pdf.

_____ (2013). *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*. Rapport du groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après 2015. Disponible à l'adresse Web: http://www.un.org/fr/sg/beyond2015_report.pdf.

_____ (2013). *Statistics and Indicators for the post-2015 development agenda*. Disponible sur le site Web: http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/UNTT_MonitoringReport_WEB.pdf.a.

George, Clive et Colin Kirkpatrick (2006). Assessing National Sustainable Development Strategies: strengthening the links to operational policy. *Natural Resources Forum*, vol. 30, no 2 (mai) pp. 146–156.

Munasinghe, Mohan, éd. (1996). *Environmental Impacts of Macroeconomic and Sectoral Policies*. Washington, D.C.: Société internationale d'économie écologique, Banque mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement .

Nations Unies – Assemblée générale et Conseil économique et social (2013). *Mainstreaming of the three dimensions of sustainable development throughout the United Nations system*. Rapport du Secrétaire général. 8 mai, version préliminaire, non éditée. Disponible à l'adresse Web: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1799sgreport.pdf>.

Nations Unies (2002). *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable: Déclaration politique et plan de mise en œuvre*. GTOannesburg (Afrique du Sud). Disponible à l'adresse Web: http://www.un.org/jsummit/html/documents/summit_docs/131302_wssd_report_reissued.pdf.

_____ (2012). *Document final*. . Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, Rio de Janeiro, Brésil, 20–22 juin

_____ (2012). Questionnaire relatif aux Objectifs du développement durable Recueillir les réflexions des Gouvernements nationaux en préparation de la contribution du Secrétaire général au groupe de travail ouvert sur les ODD. Septembre. Accessible à l'adresse Web suivante: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/37Comoros.pdf>

_____ (2013). *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable. Rapport du groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de pour l'après 2015*. Disponible à l'adresse Web: http://www.un.org/sg/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2011). Domaine thématique: Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Disponible (en anglais) sur le site Web: <http://www.nepad.org/system/files/APRM.pdf>. Consulté le 30 mars 2015.

Organisation de coopération et de développement économiques – Comité d'aide au développement (2001). *The DAC Guidelines Strategies for Sustainable Development: Guidance for Development Cooperation*. Disponible à l'adresse Web: <http://www.oecd.org/dac/environment-development/2669958.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques (2005), *Stratégies nationales de développement durable: bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE*. Paris.

Organisation de coopération et de développement économiques et Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2006). *Institutionalizing Sustainable Development*. Extraits des travaux de l'atelier sur l'institutionnalisation du développement durable, tenu du 31 août au 1er septembre au City Conference Centre, Stockholm (Suède). *Disponible (en anglais)* à l'adresse Web: <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/product/0307041e.pdf>.

_____ (2012). *Current Ideas on Sustainable Development Goals and Indicators. Issues Briefs*, No 6. Accessible à l'adresse Web: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/327brief6.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement (2002). *Sustainable Development Strategies: A Resource Book*. Accessible à l'adresse Web: <http://www.sd-network.eu/pdf/resources/Dalal-Clayton,%20Bass%20%282002%29%20-%20Sustainable%20Development%20Strategies%20-%20A%20Resource%20Book.pdf>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2006). *African Environment Outlook 2 – Our Environment, Our Wealth*. Disponible à l'adresse Web: http://www.unep.org/DEWA/Africa/docs/en/AEO2_Our_Environ_Our_Wealth.pdf.

Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Réaliser les objectifs du millénaire pour le développement en Afrique – Recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique – Cadre de mise en œuvre*. Disponible sur le site: http://www.uneca.org/sites/default/files/uploads/mdgs_africa_steering_group_recommendations_french.pdf.

Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2011). *Institutional Framework for Sustainable Development: Issues related to an intergovernmental body on sustainable development*. Rio+20 Issues Briefs, no 3. Consultable sur http://www1.uneca.org/Portals/rio20/documents/cfssd7/presentations/CONFERENCE%20DOCS/Issues%20Brief%203%20-%20IFSD%20SD%20Body_final_formatted.pdf.

Secrétariat du Cadre de développement intégré (2003), *Getting Serious About Meeting the Millennium Development Goals: A Comprehensive Development Framework Progress Report*. Accessible à l'adresse Web suivante: <http://siteresources.worldbank.org/CDFINTRANET/Resources/MDGReport.pdf>.

Union africaine (2001), *Document fondateur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*, Abuja (Nigéria).